



Comité

Départemental

Spéléologie

07 Ardèche



ANNEE 2005

ASSEMBLEE GENERALE

SALAVAS LE 21 JANVIER 2006

Ouverture de la séance à 17h

PRESENTS

Monsieur Jean-François DALLER , DDJS 07
Monsieur Bruno DAMIENS , C G 07

Tous les clubs du département sont représentés

EXCUSES

Monsieur Olivier GHEBALI , sous-préfet
Monsieur Michel TESTON, sénateur, président du conseil général
Monsieur Pascal TERRASSE, député
Monsieur Jean -claude FLORY, député
Monsieur Jean-pierre ANDREUX , conseil général
Monsieur Emmanuel BUIS , directeur de la réserve naturelle des gorges de l'Ardèche

RAPPORT MORAL

RAPPORT FINANCIER

BUDGET PREVISIONNEL

DEMISSIONS

VOTES

COMPTE RENDU D'ACTIVITE EMPLOI – JEUNE

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

COMPTE RENDU DES CLUBS

STATUTS

REGLEMENT INTERIEUR

ANNUAIRE CDS 07

Levée de la séance à 19h30

Amis spéléos,

Soyez les bienvenus à la base départementale de Salavas pour cette assemblée générale organisée par le club de Privas. C'est, autant que je me souviens, la première fois que l'on organise l'AG au même endroit deux ans de suite : c'est la preuve d'un accueil chaleureux malgré une AG 2004 un petit peu animée et légèrement bruyante en fin de soirée. Merci beaucoup donc à Christian Faure pour son accueil et merci aussi de planquer le clairon du cuistot qui a sévi l'année dernière.

Le rapport moral que je vous présente aujourd'hui est celui d'un président qui a quelque peu manqué de disponibilité. En effet, je n'ai malheureusement pas pu suivre lors de l'exercice 2005, les dossiers en cours comme je l'aurais voulu ; et cette situation risque bien de perdurer encore une bonne partie de 2006. Ce n'est pas pour autant que les tâches ne se sont pas réalisées, et bien au contraire, cette année encore, l'activité du comité a été riche et « rondement menée ».

Je dois donc encore une fois, et c'est important, saluer le travail et l'investissement des membres du comité directeur, des présidents de commissions, et de façon générale de tous ceux qui ont œuvrés pour que la spéléo ardéchoise soit dynamique et progresse vers une pratique la plus libre possible, en respectant au mieux, le milieu évidemment, mais aussi les institutions et nos partenaires, pour que chacun d'entre nous puisse continuer à se faire plaisir sous terre et pratiquer la spéléologie dont il a envie, avec qui il a envie...
C'est un VASTE PROGRAMME !

Un programme sur lequel Judicaël Arnaud, cadre technique du CDS 07, œuvre à longueur d'année, et il est évident que tous ici nous pouvons lui en être reconnaissant. Ne voyez en rien dans ces quelques mots une volonté de ma part de flater l'égo de Judi. Je veux simplement que cela soit dit. Je veux que cela soit dit car je sais que parmi vous, certains confèrent à Judi des pouvoirs qu'il n'a pas. En terme de décision par exemple. Je préfère dire moi, que Judi a une influence certaine sur les choix et les positions à adopter. Des choix et des décisions que seul le comité directeur, démocratiquement élu, valide ou pas. Je suis pour ma part entièrement satisfait du fait que Judi ait cette influence, et je pense que le contraire serait inquiétant de la part d'un cadre technique qui, de fait, suit beaucoup de dossiers en cours. Et rassurez-vous, le comité directeur dans son ensemble, et lorsqu'il réfléchit un peu, n'est pas aussi naïf que cela. Et même avec la plus grande détermination du monde, Judicaël ne nous ferait pas prendre de décision contre notre gré...

Afin de clore cette petite aparté, j'invite tous ceux qui auraient des suspicions à ce propos, à participer, et à faire entendre leur voix pendant les réunions du CDS pour apporter leur vision nouvelle, ou pourquoi pas un contre pouvoir...

A ce propos, cette dernière quinzaine, deux membres du comité directeur ont démissionné en la personne de Patricia Batesti (vice présidente du CDS) et de Rémy Helck (président de la commission jeune du CDS, et cheville ouvrière du site internet du Ressac et du CDS 07).

Je veux rendre hommage à leur contribution et les en remercier. Je leur souhaite sincèrement à tous les deux de continuer longtemps à œuvrer comme ils l'ont toujours fait pour faire avancer la connaissance du milieu souterrain au travers de leurs explos, leur investissement en club et leurs publications.

Ainsi va la vie du CDS : les gens s'investissent, puis s'en vont pour laisser la place à d'autres... Deux places sont donc vacantes pour le moment...

L'activité du CDS cette année s'inscrit dans la continuité des actions entreprises les années précédentes. On y retrouve, dans les grandes lignes, des actions désormais courantes que nous développerons tout à l'heure au travers du compte rendu des commissions et du cadre technique :

- Le camp d'explo sur le Vercors
- Les actions de formation de l'Ecole Départementale de Spéléo
- Les weeks-end inter-clubs
- La publication du TUBES
- L'organisation et la formation du spéléo-secours ardéchois
- Les différentes manifestations et actions de promotion de l'activité

Je rappelle que le comité est le représentant local de la Fédération Française de Spéléologie, et qu'il a, à ce titre la charge d'organiser la pratique de l'activité sur le département de l'Ardèche.

Au cours de cette année 2005, cette compétence a pris une dimension nouvelle grâce au plan de gestion et de suivi des équipements techniques des cavités ardéchoises.

Des choix techniques et une vision « nouvelle » de l'équipement de progression en spéléologie qui nous permet aujourd'hui d'apporter une solution à la problématique de l'équipement technique durable, qui répond à des exigences de sécurité et de protection du milieu tout en conservant un aspect proche du « terrain d'aventure ».

Cette solution technique apparaît comme l'alternative au brochage systématique des cavités et cette solution offre l'énorme avantage de n'être pas figée, pas définitive et elle ne ferme pas non plus la porte à la recherche et à l'innovation technique.

Dans un excès d'optimisme, je me risque à souhaiter que cette alternative aux broches fasse des émules et inspire d'autres techniques... AFFAIRE A SUIVRE...

Il faut préciser que pour mener à bien ce plan de gestion, nous avons reçu l'aide de la D.D.J.S. qui a financé l'embauche de Raphaël Sauzeat pendant un mois et demi. Désormais ce plan de gestion et de suivi des équipements techniques des cavités, devient une des actions courantes que nous aurons à gérer pour assumer le suivi et l'entretien de ce que nous mettons en place sous terre...

Au vue de cette année passée, il apparaît de façon claire que certains choix, et que certaines actions menées par le CDS soient mal comprises, mal perçues, voire ne reçoivent pas l'aval de nos partenaires. Cette année le CREPS, par exemple, en ce qui concerne le choix de l'équipement technique des cavités. Il faudra donc encore mettre de l'énergie pour faire comprendre et accepter nos choix et nos décisions que nous avons souvent longuement réfléchis... C'est parfois difficile, mais croyez bien que l'ensemble du comité directeur fait son possible pour faire perdurer en Ardèche, une pratique conforme à nos aspirations et à nos attentes.

Afin de terminer ce rapport moral sur une petite note d'optimisme :

Amis spéléos, je vous le suggère : Lachez-vous ! Allez-y ! FAITES-vous plaisir !!!

Grattez, fouinez, escaladez, topotez, bidouillez, publiez, protégez, rigolez, gavez-vous de première, exprimez-vous, faites le bien mais surtout : GARDEZ la fibre et GARDEZ l'esprit...

Bonne année à tous et meilleurs vœux pour cette année 2006.

BILAN FINANCIER 2005

ACTIFS	€	PASSIFS	€
CREANCES		FONDS ASSOCIATIFS	
Recette d'activité à percevoir	2 650,00	Conseil Général	7 500,00
Cotisations 2005	405,00	FNDS	1 200,00
Subventions	2 900,00	Cotisations	335,00
STOCKS		FONDS DEDIES	
Fond de documentation	5 000,00	Emploi Cadre Technique	14 785,76
Matériel informatique	528,00	Fédération Française de spéléologie	800,00
Matériel technique	10 852,00		
COMPTES FINANCIER		RESULTAT DE L'EXERCICE ANTERIEUR	8 481,40
<u>Crédit Agricole</u>	1130		
Compte courant	9 193,07	PROVISIONS	
Livret	120,29		10 908,15
<u>La Poste</u>			
Compte courant	-1 484,64		
Livret	13 846,59		
TOTAL ACTIF	44 010,31	TOTAL PASSIF	44 010,31

Pour le CDS 07

Président

Approuvé le : 21-janv.-06

Trésorier

CDS 07 Les Blaches 07120 CHAUZON Tél : 04/75/39/72/71
Affiliée à la Fédération Française de Spéléologie, Agréée Jeunesse et Sport
Code APE : 926 C / N° SIRET : 432 137 800 00012

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2005

CHARGES	€	PRODUITS	€
FRAIS DE STRUCTURE		PRODUITS DE GESTION	
Fournitures bureaux	57,00	Cotisations	335,00
Frais postaux	167,88	Cotisations à percevoir	405,00 ✓
Téléphone	646,63	Ajustement cotisations 2004	50,00
Location salle réunion / CDOS / Patolive / Assurance	464,00		
Déplacements	358,28	SUBVENTIONS	
Frais de banque	26,90	Conseil Général de l'Ardèche 2005	7 500,00
		FNDS 2005	1 200,00
CHARGES PERSONNEL	23 464,68	AIDES EMPLOI PERSONNEL	
			14 872,76
COMMISSIONS		RECETTE D'ACTIVITEE	
Ecole Départemental de Spéléo	5 727,80	Ecole Départemental de Spéléo	8 610,00
Commission secours	2 500,47	Commission secours	220,00
Commission publication	3 086,16	Commission publication	1 016,00
Commission EFS	6 001,75	Commission EFS	4 220,00
AUTRES CHARGES	2 058,08	AUTRES PRODUITS	
			6223,00
TOTAL CHARGES	44 559,63	TOTAL PRODUITS	44 651,76
SOLDE POSITIF	92,13		

Pour le CDS 07

Président

Approuvé le : 21-janv-06

Trésorier

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2005 PERSONNEL CADRE TECHNIQUE

CHARGES	€	PRODUITS	€
COTISATIONS		SUBVENTIONS	
URSSAF	7 570,74	CNASEA	10 785,76
APICIL	1 444,66	Conseil Général	4 000,00
ASSEDIC	972,68		
Medecine travail	56,78		
Régularisation 2004	835,09	Régularisation 2004	87,00
SALAIRES			
Cadre Technique	12 584,73		
TOTAL CHARGES	23 464,68	TOTAL PRODUITS	14 872,76

Pour le CDS 07

Approuvé le : 21-janv-06

Président

Trésorier

CDS 07 Les Blaches 07120 CHAUZON Tél : 04/75/39/72/71
Affiliée à la Fédération Française de Spéologie, Agréée Jeunesse et Sport
Code APE : 926 C / N° SIRET : 432 137 800 00012

COMPTÉ DE RESULTAT EXERCICÉ 2005

ECOLE DEPARTEMENTAL DE SPELEO

CHARGES	€	PRODUITS	€
ACHATS Matériel Assurance	2 289,50 80,00	SUBVENTIONS Fédération Française de Spéléologie A percevoir	800,00 1 300,00 ✓
CHARGES PERSONNELS Charges sociales Salaire cadre supplémentaire	1 490,35 1 867,95	PRESTATIONS DE SERVICE Ecoles / Collèges / Lycées Produits à percevoir Location matériel	5 985,00 315,00 210,00
TOTAL CHARGES	5 727,80	TOTAL PRODUITS	8 610,00

Pour le CDS 07

Approuvé le : 21-janv-06

Président

Trésorier

CDS 07 Les Blaches 07120 CHAUZON Tél : 04/75/39/72/71
Affiliée à la Fédération Française de Spéléologie, Agréée Jeunesse et Sport
Code APE : 926 C / N° SIRET : 432 137 800 00012

COMITE DE LEVEULIAT EXERCICE 2005
SPELEO SECOURS FRANCAIS

CHARGES	€	PRODUITS	€
ACHATS Documentation Matériel	150,00 590,47	AIDE A LA FORMATION A percevoir	220,00
FORMATIONS	1760,00		
TOTAL CHARGES	2500,47	TOTAL PRODUITS	220,00

Pour le CDS 07

Président

Approuvé le : 21-janv-06

Trésorier

COMPTES DE RESULTAT EXERCICE 2005

PUBLICATION

CHARGES	€	PRODUITS	€
SERVICES EXTERIEURS Edition TUBES 25 Frais postaux	3 001,16 85,00	VENTES DE PRODUITS TUBES	1 016,00
TOTAL CHARGES	3 086,16	TOTAL PRODUITS	1 016,00

Pour le CDS 07

Approuvé le : 21-janv.-06

Président

Trésorier

CDS 07 Les Blaches 07120 CHAUZON Tél : 04/75/39/72/71
Affiliée à la Fédération Française de Spéléologie, Agréée Jeunesse et Sport
Code APE : 926 C / N° SIRET : 432 137 800 00012

COMPTÉ DE RÉSULTAT EXERCICE 2005
ECOLE FRANÇAISE DE SPELEO

CHARGES	€	PRODUITS	€
CAMP D'EXPLORATION Matériel et nourriture	492,12	CAMP D'EXPLORATION Participations	410,00
STAGE PERFECTIONNEMENT Hébergement Nourriture Déplacements cadres et stagiaires Indemnités cadres Location matériel Rapport de stage (dette)	650,00 947,1 1049,49 500 480 150	STAGES DE FORMATION Participations stage perfectionnement	3 810,00
ACHAT MATERIEL	1733,04		
TOTAL CHARGES	6 001,75	TOTAL PRODUITS	4 220,00

Pour le CDS 07

Approuvé le : 21-janv.-06

Président

Trésorier

CDS 07 Les Blaches 07120 CHAUZON Tél : 04/75/39/72/71
 Affiliée à la Fédération Française de Spéléologie, Agréée Jeunesse et Sport
 Code APE : 926 C / N° SIRET : 432 137 800 00012

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2005

AUTRES

CHARGES	€	PRODUITS	€
ACHATS Matériel équipement de cavité	1731,08	SUBVENTIONS A PERCEVOIR Mise en sécurité des cavités (FFS / CSR RA)	1600
BOURSE CDS 07	300,00	PRESTATION DE SERVICE	2900,00
TROP PERCU	27,00	PRODUITS EXCEPTIONNEL A percevoir : BRGM	223,00 1500,00
TOTAL CHARGES	2058,08	TOTAL PRODUITS	6223,00

Pour le CDS 07

Approuvé le : 21-janv-06

Président

Trésorier

CDS 07 Les Blaches 07120 CHAUZON Tél : 04/75/39/72/71
Affiliée à la Fédération Française de Spéléologie, Agréée Jeunesse et Sport
Code APE : 926 C / N° SIRET : 432 137 800 00012

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2005 MANIFESTATIONS

CHARGES	€	€	PRODUITS	€
ACHATS Matériel parcours Déplacements			SUBVENTIONS Fédération Française de Spéléologie : JNS	
TOTAL CHARGES		-	TOTAL PRODUITS	-

TOTAL	0,00	TOTAL	0,00
--------------	------	-------	------

Pour le CDS 07

Approuvé le : 21-janv-06

Président

Trésorier

BUDGET PREVISIONNEL

2006

CHARGES	€	PRODUITS	€
FRAIS DE STRUCTURE		PRODUITS DE GESTION	
Frais administratif	800,00	Cotisations / Produits financiers	1 100,00
Cotisations / Assurances	350,00		
Bourse CDS 07	300,00	SUBVENTIONS	
		Conseil Général de l'Ardèche 2006	12 500,00
CHARGES PERSONNEL	26 000,00	FNDS 2006	1 500,00
		AIDES EMPLOI JEUNE	9 000,00
COMMISSIONS		RECETTE D'ACTIVITEE	
Ecole Départemental de Spéléo	2 000,00	Ecole Départemental de Spéléo	5 950,00
Commission secours	2 300,00	Commission secours	1 500,00
Commission publication	3 000,00	Commission publication	1 000,00
Commission EFS	2 800,00	Commission EFS	2 500,00
Commission environnement	1 500,00	Commission environnement	1 500,00
Manifestation	0,00	Manifestation	0,00
PROVISION	0,00	AUTRES PRODUITS	2500,00
TOTAL CHARGES	39 050,00	TOTAL PRODUITS	39 050,00
SOLDE POSITIF	0,00		

Pour le CDS 07

Président

Approuvé le : 21-janv-06

Trésorier

RAPPORT SUR LA COMPTABILITE DU CDS, GESTION 2005.

D'entrée, la comptabilité est considérée comme sincère et véritable. Elle est établie dans l'esprit du CDS. Quelques soit les opinions des acteurs, ce sont les seules décisions du comité directeur qui se reflètent dans cette comptabilité.

Constatations concernant les généralités

La première constatation est l'absence d'une tenue informatique de la comptabilité. Je précise bien que nul n'est tenu de se servir d'un ordinateur pour effectuer ce travail. Pourtant, un logiciel très simple et adapté à une association devrait pouvoir être installé et utilisé. Le logiciel « ciel » peut se révéler rébarbatif. En effet, dans le cas présent, il n'est nul besoin d'un logiciel très sophistiqué.

Les écritures sont tenues sur trois registres.

Le premier est une main courante sur laquelle sont inscrites toutes les actions du trésorier.

Le second contient la tenue des écritures comptables en faisant apparaître la date (mais pas l'année), le motif, le montant et le compte bancaire actionner. Banque ou CCP. Je précise à cette occasion que le nombre de compte peut être augmenté ou diminué selon les besoins et/ou les circonstances.

Le troisième est plutôt un registre récapitulatif établi en vue d'une ventilation des dépenses. Il permet d'analyser les dépenses par grands thèmes.

A l'analyse, le premier cahier se révèle très intéressant. A chaque question, dans le cadre du contrôle de la gestion ou sur une demande de précision sur une action passée dans la vie du CDS, la réponse est directe et précise.

Le second, qui peut être nommé cahier comptable, appelle plusieurs observations.

En début d'année des écritures de régularisation sont passées en 2005 sur les prévisions de l'exercice précédent. Aucune vérification n'a été faite pour vérifier le bien fondé de ces écritures. Toutefois, même si l'exercice 2004 a été voté, je me devais de vérifier si les montants et les motifs portés en 2005 sont conformes au quitus. Toutefois, le type d'écriture et leurs montants sont semblables à l'ensemble des écritures de régularisations que j'ai rencontrées par la suite. Même si elles sont étudiées plus avant dans ce rapport, je précise qu'il s'agit d'écritures relatives aux charges salariales du permanent.

Le troisième cahier confirme la vision globale d'analyse des diverses dépenses et recettes par postes et ainsi la possibilité de connaître à tout moment l'état précis des finances du CDS, notamment le coût d'un permanent au sein du CDS et de savoir rapidement si ce poste déséquilibre, ou pas, les comptes du CDS.

Actuellement, une proposition du Conseil général tend à proposer un financement de 75% du salaires + charges contre une convention. Il nous resterait à trouver 25% soit environ 2.600 €. Il serait intéressant de connaître ce que dit cette convention.

Constatations concernant les écritures.

Beaucoup d'écritures de régularisations concernent les charges sociales relatives aux salaires de notre permanent. Ceci est consécutif à deux circonstances.

L'une est liée à des problèmes informatiques de l'URSAFF et des ASSEDIC. Nous n'y pouvons pas grand-chose que de constater comptablement ce fait.

La seconde, par contre, est bizarre, dirais-je. La comptabilité relative à toutes les écritures concernant la paye du permanent, passe par deux organismes.

D'une part le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) et, d'autre part le CRIB (Centre de ressource et d'information pour les bénévoles).

Quel en est le coût pour le CDS.

A titre d'information, le 16 novembre 2005, une facture est demandé par le CDOS, Elle provient du CRIB, pour être payée à l'URSSAF. Elle est d'un montant de 150 €. Est-ce le montant réel ? En effet, j'imagine que les deux intermédiaires ne travaillent pas pour rien. La trésorière a commencé à s'informer. Le chiffre rond (150 €), pour un versement à un tel organisme, me paraît peu réaliste.

Une rapide étude des factures de téléphones font apparaître une certaine stabilité, environ 100€ tous les deux mois, et aucune exagération quant aux montants. Toutefois, j'ai remarqué que le permanent utilisait un portable. Pourtant, je n'ai trouvé aucun abonnement dans la comptabilité entre le 01-01-05 et le 30-06-05.

Dans le même ordre d'idée, qu'en est il de la location du bureau et du local d'entreposition du matériel ? Un contrat est il établi avec le propriétaire ?

Toutefois, ces locaux sont bien assurés, mais le contrat n'est pas au nom du CDS. L'entête est au nom de « ARDECHE ». Quid en cas de problème ? Le trésorier s'emploie pour faire rectifier, ce qui est, à priori, une erreur.

Les achats de timbres ont bien été comptabilisés et n'appelle pas de remarque particulière de ma part.

Un prélèvement de 100 € est effectué le 30-04 pour alimenter un fonds de caisse. L'écriture de retour est bien effectuée peu après, le 20 juin.

Même si toutes les écritures n'ont pas été systématiquement vérifiées, ce sondage, fait de façon aléatoire, donne une idée du sérieux de la comptabilité et surtout de la gestion rigoureuse des fonds qui sont confiés au comité directeur.

Un autre thème de contrôle a été effectué.

De l'étude des feuilles de paye, il apparaît que ce n'est pas toujours le même taux qui est retenu pour calculer les charges sociales du permanent.

A titre d'exemple, en janvier 2005 le taux retenu pour les calculs de la retraite complémentaire (APICIL) est de 4% à charge du salarié et de 6% à la charge du CDS. En août 2005, le même poste est incrémenté de 3% et 4,5%. Il est aussi remarqué qu'en janvier 2005, cette feuille de paye est établie le CDOS et celle de août 2005, par le CRIB. D'où l'intérêt de comprendre ce que viennent faire ces deux intermédiaires Malgré ce type de constatation, il ne me paraît pas judicieux (ce n'est a priori pas mon rôle) de regarder toute les feuilles de paye afin d'en vérifier le bien fondé et la qualité du travail de nos intermédiaires. Néanmoins, le taux étant inexact, ce sont les intérêts de notre salarié et ceux du CDS qui sont floués.

Le trésorier doit donner toutes les informations sur ces constatations.

Un autre exemple du peu d'intérêt porté par nos intermédiaires. Le taux systématiquement retenu sur les feuilles de paye pour les accidents de travail est de 1,8% au lieu de 4%. Cette erreur explique une partie des écritures de régularisations, malgré les appels répétés du trésorier aux intermédiaires.

Conclusion.

En conclusion, les comptes me paraissent tout à fait probants et cohérents. J'en remercie vivement Claire pour son travail. J'invite donc l'assemblée générale du CDS à voter le quitus au trésorier. Mais avant, je laisse la parole au trésorier, ou d'autres personnes, afin qu'ils puissent donner toutes les précisions qu'elles jugeraient utile sur mes élucubrations.

DEMISSIONS

Patricia BATTESTI vice présidente
Rémy HELCK commission jeunes

Devant ces démissions tardives, étant dans l'impossibilité matérielle et juridique de préparer de nouvelles élections, et après discussions des membres de l'assemblée générale,

Il a été décidé à l'unanimité par un vote de :

- 1 - Remplacer lors du prochain conseil d'administration les deux postes vacants
- 2 - De faire un appel à candidature pour la prochaine AG

VOTES

RAPPORT MORAL : **approuvé à l'unanimité**
RAPPORT FINANCIER : **approuvé à l'unanimité**
BUDGET PREVISIONNEL : **approuvé à l'unanimité**

COMPTE RENDU ACTIVITEE CADRE TECHNIQUE 2005

ECOLE FRANCAISE DE SPELEO : 20%

Organisation et encadrement de formations et suivit administratif de ces actions.

Stage découverte et perfectionnement, organisé pour le compte du CDS 07 au gîte du CESAME à Vallon Pont d'Arc du 24 au 30 avril 2005 (16 stagiaires et 7 cadres).

Stage Moniteur avec encadrement pour le compte de l'EFS du Module 1 du 5 au 8 mai 2005 à St-Girons (Ariège), et du Module 2 organisé en partenariat avec la commission scientifique du 25 au 30 juillet à la Grotte de la Luire (Vercors – Drôme).

Camp d'exploration, pour la quatrième édition, toujours sur les Hauts plateaux du Vercors, ce camp organisé pour le compte du CDS est ouvert aux membres des clubs. Il a rassemblé 17 participants du 20 août au 4 septembre. 3 participants été issus de l'EDS 07 (Voir compte rendu de la commission EFS du Comité).

Direction National de l'EFS : Prise de fonction cette année afin d'assurer le suivit de la formation moniteur et de traiter des sujets techniques. Représentation de la FFS lors du jury final du BEES option spéléologie qui c'est tenue à Vallon Pont d'Arc du 26 au 29 septembre 2005.

ECOLE DEPARTEMENTALE DE SPELEO : 15%

Promotion de la spéléologie par l'encadrement de sorties scolaire, mais aussi perfectionnement pour les membres des clubs.

ENCADREMENTS :

26 ½ journées ont permis à 198 élèves de 8 à 13 ans de deux collèges, deux écoles primaires et un centre éducatif de découvrir la spéléologie et le milieu souterrain.

Un cycle de 5 demi-journées aux techniques de progression sur corde est proposé à 12 élèves. A l'issus de cette formation 2 week-ends en falaise sont programmés. Les élèves accompagnés de J.P. Mandin (botaniste) mène alors une étude sur la population de Genévrier de Phénicie dans les Gorges de l'Ardèche (Cf bulletin du CDS07 Tubes 25 / 2004).

WEEK END TECHNIQUE :

5 Week-ends techniques ont été mis en place de mars à décembre (Ardèche / Gard / Plateau d'Albion). Ils sont ouverts aux membres des clubs et aux individuels. Ils ont rassemblé 15 participants avec une moyenne de 5,75 personnes par sorties. Il faut noter une participation plus large des clubs cette année (Aubenas, Bidon, Privas).

PUBLICATION : 10%

Promotion de l'activité spéléologique sur le département par l'édition du bulletin annuel : TUBES

TUBES : Edition du TUBES 25 (250 exemplaires) et préparation du TUBES 26.

Bulletin Bibliographique Spéleo : Collaborateur pour la réalisation des analyses bibliographique.

SPELEO SECOURS : 5%

Mise en place et encadrement des formations avec le suivi administratif de la commission.

- Une journée de formation technique organisée en mars a rassemblé 7 participants et 4 cadres.
- Intervention à Bourg St-Andéol pour le secours au Goul du Pont.
- Soutien administratif à la commission avec la rédaction des comptes rendus, la mise à jour de l'annuaire, suivi des conventions ...

SYNDICAT DE GESTION DES GORGES : 10%

Intervention technique, suivi administratif concernant la spéléologie sur le territoire des Gorges de l'Ardèche.

- Intervention technique pour le baguage d'aiglons de Bonelli et une visite d'un nid de Vautour pour le compte du CORA.
- Suivi des chauves souris dans le cadre du programme LIFE avec le CORA.
- Travail technique dans le réseau Mambo.
- Participation au séminaire des réserves naturelles de France qui s'est tenue les 20 et 21 mai 2005 à Salavas.
- Participation au comité de pilotage pour le suivi NATURA 2000.
- Participation à la rédaction d'un ouvrage sur les Gorges de l'Ardèche pour le compte du SGGA.

ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS : 10%

En accord avec les décisions du Comité Directeur du 17 juin et du 7 octobre 2005, le Comité a été maître d'œuvre dans un ambitieux plan de gestion des équipements de cavités. En 2005, huit cavités ont ainsi bénéficié d'une mise en sécurité (Aven de Peyrejal / Aven Cordier / Event Supérieur de Foussoubie / Aven Rochas / Grotte de la Rouvière / Grotte des Chataigniers / Aven Despeysse). Consulter le compte rendu détaillé de ces actions.

ADMINISTRATIF: 20%

Liaison entre le CDS 07 et les instances fédérales national, régional ou local.

C'est la même chose pour les partenaires comme le Conseil Générale, le CDOS, la DDJS, la CDESI, la FRAPNA, le CORA, le CREN ect...

DIVERS : 10%

Entretien du matériel technique

PRESTATIONS DE SERVICE :

3 journées pour le CREPS de Chalin dans le cadre de l'Unité de Formation Technique du Brevet d'Etat de spéléologie.

10 journées pour l'Accueil Spéléologique du Plateau d'Albion et 1 journée pour Escapade Loisir.

1 journée d'assistance technique pour le tournage d'un reportage sur la spéléologie.

FORMATION PERSONNEL :

Participation et validation du stage national de Conseiller Technique Départemental en Spéleo Secours (du 22 au 30 octobre 2005).

Participation au Rassemblement National de la Fédération de la Pentecôte à Narbonne (11).

Ecole Française de Spéléologie Ardèche 2005

L'aide financière du Comité a été élargit cette année aux stages de formations personnels à hauteur de 25%.

STAGES EFS

Stage Perf / Découverte

Organisé pour le compte du CDS 07 au gîte du CESAME à Vallon Pont d'Arc du 24 au 30 avril 2005 (16 stagiaires et 7 cadres).

ECOLE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE

5 Week-ends techniques ont été mis en place de mars à décembre (Ardèche / Gard / Plateau d'Albion). Ils sont ouverts aux membres des clubs et aux individuels. Ils ont rassemblé 15 participants avec une moyenne de 5,75 personnes par sorties. Il faut noter une participation plus large des clubs cette année (Aubenas, Bidon, Privas).

CAMP D'EXPLORATION

Pour la quatrième édition, toujours sur les Hauts plateaux du Vercors, ce camp est ouvert aux membres des clubs. Il a rassemblé 17 participants du 20 août au 4 septembre. 3 participants été issus de l'EDS 07. Les travaux dans le Scialet Zyvite (-180) ont été poursuivi ainsi que le travail de fond sur ce secteur avec de nombreuses prospections. Le E51 est actuellement en cours d'exploration (-120m arrêt sur blocs avec courant d'air). Voir bulletin du CDS07 (Tubes 26 / 2005).

SORTIES SCOLAIRES

Elles ont permis à 198 élèves de 8 à 13 ans de deux collèges, deux écoles primaires et un centre éducatif de découvrir le milieu souterrain au travers 26 ½ journées.

Lycée Agricole d'Aubenas

Un cycle de 5 demi-journées aux techniques de progression sur corde est proposé à 12 élèves pour les rendre autonome. A l'issus de cette formation 2 week-ends en falaise sont programmés. Les élèves accompagnés de J.P. Mandin (botaniste) mène alors une étude sur la population de Genévrier de Phénicie dans les Gorges de l'Ardèche (Cf bulletin du CDS07 Tubes 25 / 2004).

CALENDRIER 2006

11 et 12 mars : Ecole Départementale de Spéléo : formation technique
Samedi falaise et Dimanche sous terre

24 au 29 avril : Stage Découverte / Perfectionnement à Salavas.

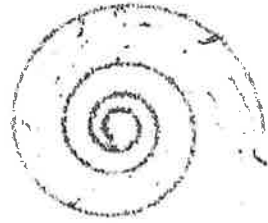
20 et 21 mai : Ecole Départementale de Spéléo : VERCORS

24 et 25 juin : Ecole Départementale de Spéléo : formation technique
Samedi falaise et Dimanche sous terre

19 août au 3 septembre : Camp d'exploration Vercors



COMMISSION ENVIRONNEMENT



Comité

Départemental

Spéléologie

07 Ardèche



Compte rendu de la Commission Environnement

Réseau Mambo

La commission (G. Vermorel, S. Tocino, C. Goudian) a été visité le réseau du TM 71 - cavité classée en réserve naturelle- avec E. Buis et Charly afin de voir comment fonctionnait leur système de gestion afin de s'en inspirer pour le Mambo.

- Un accès par une entrée artificielle supérieure (à créer) est abandonné.
- Les visites seront au nombres de deux par ans et accompagnées par des personnes nommés par arrêté préfectoral.
- Une réhabilitation du cheminement est nécessaire (nettoyage, balisage, équipement des escalades).

Séminaire

Participation de G. Vermorel au séminaire des Réserves Naturelles sur les sports de pleine nature à Salavas en Juin.

Cette participation nous permet de connaître les orientations et les futures actions pour la gestion/restriction des sports de plein air auxquels nous nous sentons pas appartenir pas mais dans lesquels les gestionnaires placent la spéléo.

Extension du classement du site de l'Aven d'Orgnac

Afin de bloquer tout accès au réseau d'Orgnac, tout travaux de fouille, déobstruction et prospection spéléologique sont soumis à autorisation du ministre après avis de la commission des sites, de l'architecte des bâtiments de France et de la DIREN ; le délai d'instruction n'est pas limité.

La zone soumise au classement comprend une surface importante de la route Orgnac /Barjac jusqu'à la limite de commune Orgnac/la Bastide de Virac incluant la Beaume de Ronze, les fouilles de Orgnac II, la grotte de la Forestière et la maison forestière d'Issirac.

Le comité de suivi scientifique dans lequel nous ne sommes pas représentés, est crée par arrêté préfectoral et a pour mission d'émettre un avis sur les études et la connaissance du milieu, la surveillance et la protection des réseaux de l'Aven, le suivi des visites et leur impact éventuel sur le milieu. Il se réunit au moins une fois par an et est composé de M. le Sous-Préfet de Largentière, M. les Maires d'Orgnac et Issirac, M. le Directeur du CNRS de Moulis, M. le Directeur Régional de l'environnement Rhône-Alpes, M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports et M. le Chef du Service Département des Services d'Incendie et de Secours.

On peut déplorer l'absence de représentant du CDS 07 mais notre Président S. Tocino s'occupe de remédier à cette erreur.

T. Marchand a fait une observation sur le cahier d'enquête publique mais nous n'avons pas eu le dossier assez rapidement pour pouvoir participer plus activement à ce classement.

Le milieu de la spéléologie (qui je le rappelle consiste en l'étude et la compréhension du monde souterrain) peut une fois de plus être triste de voir son terrain d'étude et d'exploration se réduire.

Formation Réserve Naturelle pour les BE labellisés

Participation de G. Vermorel (déc. 05) en tant que CDS à la formation, dispensée par Gilbert Cochet, enseignant et écologue. Cette formation était de très grande qualité.

Projet d'arrêté de Biotope sur la vallée de l'Ibie

Afin de stopper toute urbanisation dans la vallée de l'Ibie, La FRAPNA demande un arrêté de Biotope sur cette zone.

Objectif : protéger une espèce de chiroptère en voie de disparition, le Rhinolophe Euréal.

Action : interdiction d'accès dans la grotte du Deroc et de Louoï pendant l'hivers.

Notre argumentation, commune au CDS, souligne que les événements impactant sur cette espèce pendant la période d'hivernage sont principalement les « squats » où les jeunes de vallon viennent faire la fête avec radio et feu, ainsi que les raids comme le marathon des gorges qui traversent le Deroc.

On peut souligner que les spéléos ont une forte volonté de protéger l'environnement et notamment l'espèce emblématique qu'est la chauve souris. Notre présence sous terre n'est pas impactante car nous appliquons les règles de conduite auxquelles l'on est régulièrement formés : pas d'éclairage acétylène, pas de bruits et pas de station à proximité des individus.

Nous avons bien été entendu et M. Jacquemart, Président de la FRAPNA accepte que l'on écrive dans l'arrêté « l'interdiction d'accès aux cavités excepté aux spéléos fédérés ».

Un éco-compteur a été mis en place dans le Deroc par la Réserve Naturelle et Judi pour quantifier la fréquentation dans cette cavité.

Actions de protection préventive

Organisation par le CDS du stage « balisage » qui s'est transformé en une mise en protection du réseau du Mambo.

Participation à travers ses membres à la réfection du balisage de l'Aven de Noël.

Inventaire photographique des ordures retrouvées dans des cavités de la Réserve Naturelle.

Visite de contrôle et préparation de la mise en protection de l'Aven Chazot lors d'un prochain WE.

SOMMAIRE

PREAMBULE	P2
PARTENAIRES	P3
CV (succinct) DES TECHNICIENS	P3
CHOIX TECHNIQUE	P4
LEXIQUE TECHNIQUE	P4
LES AMARRAGES NATURELS PERCES	P4

CAVITES 2005

Aven de Peyrejal	P5
Event Supérieur de Foussoubie	P6
Aven Cordier	P7
Aven Despeysse	P8
Aven Rochas	P9
Grotte de la Rouvière	P10
Grotte des Châtaigniers	P10

ANNEXE

Compte rendu financier	P11
Une alternative aux broches ?	P12
Les cavités concernées par le plan de gestion des équipements	P14

PREAMBULE

Le plan de gestion des équipements de cavité mis en place sur le département de l'Ardèche est sujet à quelques discussions dont la dernière assemblée générale du Comité (21 janvier 2006) s'est fait l'écho. Il est donc justifié d'en écrire quelques lignes en préambule.

Ce plan de gestion est en accord avec la politique fédérale de la Fédération Française de Spéléologie. Car elle place le Comité Départemental de Spéléologie comme maître d'œuvre. En effet, le CDS est le seul organisme qui représente localement les spéléologues et qui peut assurer le pouvoir de délégation attribué par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Le CDS est donc capable de proposer un plan de gestion en harmonie avec les spécificités karstologiques, de fréquentation et d'environnement touristique des cavités concernées. Enfin la Fédération ne considère pas que le brochage soit le seul moyen technique dont dispose les Comités pour la mise en sécurité des sites.

Ce plan de gestion est aussi en accord avec les décisions prises par le Comité Directeur du CDS lors de la réunion du 17 juin 2005 et dont le compte rendu a été largement diffusé.

Les compétences techniques et éthiques des deux techniciens qui ont mis en œuvre ce plan de gestion ne sont pas à mettre en doute (voir CV). La connaissance historique du milieu professionnel des activités de plein air sur le département de l'Ardèche permet au CDS de proposer des choix techniques acceptables par l'ensemble des pratiquants et favoriser les différentes pratiques spéléologiques (professionnel, pédagogique, loisir ...).

Les choix techniques ont été motivés par la mise en place d'outil permettant une évolution et une réversibilité de ces choix. Je vous invite à prendre connaissance de l'article de Vincent BIOT en annexe (Karstologia 45-46 années 2005) et qui traite du tourisme souterrain (cavité aménagée). Il indique que cette filière devrait prendre en compte l'aspect éphémère des pratiques touristiques souterraines et que seul des aménagements réversibles pourraient permettre un développement harmonieux dans un milieu naturel et un environnement sportif (les spéléologues) particulier.

Ce plan de gestion est ambitieux car, pour qu'il soit efficace, il devra faire l'objet d'un suivi dans le temps qui reste à pérenniser par la mise à disposition annuelle d'un technicien supplémentaire. L'Ecole Française de Spéléologie devra aussi prendre en compte ses évolutions techniques et les enseigner. Mais c'est ce que fait cette école depuis maintenant plus de cinquante ans ! L'enseignement de ces techniques passe par l'observation, la réflexion et l'autonomie, seuls garant d'une pratique responsable et sécurisée dans un environnement naturel par définition changeant.

Enfin, l'actualité réglementaire des activités de pleine nature est en pleine évolution avec l'arrivée de plusieurs normes (Gestion des EPI, législation et normes applicables au travail). Mettre en avant des soi-disant normes ou recommandations dans les choix techniques lorsqu'il s'agit d'ancrage est une voie « dangereuse » et qui ne s'applique pas pour l'instant à la spéléologie à cause de la grande variété de support que rencontrent ces ancrages sous terre. Ceci témoigne d'une mauvaise interprétation de la réglementation et d'une faiblesse dans l'argumentation des choix possibles. Il ne faut pas se tromper : chercher à trop normaliser une pratique revient à l'aseptiser et à l'enfermer, ce dont se refuse pour l'instant encore la Fédération.

ARNAUD Judicaël

PARTENAIRES

Le Comité Départemental de Spéléologie de l'Ardèche a été le maître d'œuvre des ces travaux.

Cette action a pu être réalisée grâce à la mise à disposition d'un technicien supplémentaire par la DDJS 07 dans le cadre de mois saisonnier.

Cette action va recevoir l'aide financière de la Fédération Française de Spéléologie dans le cadre du Fond d'Aide à la mise en sécurité des sites et du Comité de Spéléologie Régional Rhône-Alpes dans le cadre de la convention d'objectif le liant avec la région Rhône-Alpes.

Ont participé bénévolement à cette action : GUILLAUME Grégory, ARNAUD Cyrile, RIAS Lionel, SAUZEAT Shaan.

CV (succinct) des techniciens

ARNAUD Judicaël : *Cadre Technique Départemental du Comité de Spéléologie.*



Pratique intensive de la spéléologie depuis 15 ans.
Brevet d'Etat option Spéléologie
Instructeur actif de la Fédération.
Responsable des formations moniteur de l'EFS.
Conseiller Technique Adjoint en Spéléo Secours.

Expéditions spéléologiques : Papouasie Nouvelle Guinée / Patagonie Chilienne / Espagne.

SAUZEAT Raphaël : *Educateur sportif.*



Pratique intensive de la spéléologie depuis 30 ans.
Brevet d'Etat option Spéléologie
Moniteur actif de la Fédération.
Formateur aux techniques de travaux sur corde.
Conseiller Technique Adjoint en Spéléo Secours.

Expéditions spéléologiques : Papouasie Nouvelle Guinée / Maroc.

CHOIX TECHNIQUES

Le choix a été fait de privilégier l'utilisation des amarrages naturels avec parfois la création de certains par le percement du support rocheux.

Les amarrages auto foreurs en place et encore utilisables ont été entretenus à l'aide d'un taraud et de dégrippant. Ceux hors d'usage ont été maquillés.

Les scellements chimiques ayant l'avantage d'avoir un meilleur comportement dans les supports de faible résistance, et n'exerçant aucune contrainte dans le support lorsqu'ils ne sont pas en charge, le choix s'est porté sur l'utilisation de *douilles* (voir article en annexe). Ce choix est motivé par la réversibilité de la technique, car une fois l'ensemble connecteur retiré on se retrouve dans une configuration technique « classique ».

Dans la configuration d'une traversée, les relais mis en place sont constitués de deux anneaux de corde reliés par un maillon rapide inox et bloqués par un élastique. Ils sont marqués du mois et de l'année de leur mise en place (sauf pour l'Event Supérieur de Foussoubie). Les ancrages sont constitués d'amarrages naturels, de scellements ou de spits (vérifié).

LEXIQUE TECHNIQUE

s (spit) / AN (amarrage naturel) / AN* (amarrage naturel percé) / d (douille) / b (broche) / → (MC : main courante) / ↓(descendre) / ↑ (montée) / C (corde) / CP (corde précédente).

LES AMARRAGES NATURELS PERCES

Ils se présentent sous la forme de trous de diamètre compris entre 12 et 14 mm. Ils traversent la roche en place ou des « massifs stalagmitiques ». Leur utilisation est rendue plus facile si les spéléologues sont équipés de cordelette comme amarrage naturel (cordelette Dyneema 5mm à corde 9mm) ou bien d'un crochet à amarrage naturel.

Cette technique sera présentée dans un article destiné aux spéléologues afin qu'ils soient informés sur la technique et l'étiq ue de cette démarche.

Aven de Peyrejal

Commune : St-André de Cruzière

Développement = 6 000 m / Dénivelé = -40 m

Cavité utilisée pour le perfectionnement de la pratique spéléologique surtout par les clubs. Les caractéristiques morphologiques, l'esthétique des galeries et leur faible profondeur en font une « course classique ».

ACTIONS 2005

La mise en sécurité de cette cavité a nécessité l'installation de 9 scellements chimiques de type douille et le maquillage de 18 chevilles auto foreuses.

Fiche équipement CDS07 (novembre 2005)

OBSTACLES	CORDE	AMARRAGES	OBSERVATIONS
P4	C8	2s→1AN ↓	
P10	C45	2d→1AN*→2d ↓ 1dév(s)	CP
P8		2AN→1AN*→1AN+1d ↓	CP
MC	C10	2AN→	Facultatif
P7	C20	2s→2s ↓	
P3	C10	2d→2d ↓	CP
TOTAL	C93	16s+ 9AN	

Reste à faire :

Entretien le sentier d'accès et mettre en place une déviation dans le P8.

Continuer l'entretien des ancrages en place.

Event supérieur de Foussoubie

Commune : Salavas

Développement = environ 1 500 m / Dénivelé = -107 m

Cavité utilisée pour le perfectionnement de la pratique spéléologique par les clubs et les guides. C'est une traversée, ce qui en fait une « course classique ».

ACTIONS 2005

Le chemin d'accès a fait l'objet d'un entretien à l'aide d'un sécateur et d'une petite scie. De plus, 3 petites pancartes ont été placées sur la fin du sentier pour matérialiser l'itinéraire à des carrefours trompeurs.

La mise en sécurité de cette cavité a nécessité la mise en place de 8 relais.

Fiche équipement CDS07 (novembre 2005)

OBSTACLES	CORDE	AMARRAGES	OBSERVATIONS
Accès		1AN ↓ 1AN → 1s → 1AN 1AN → 2s ↓	Facultatif Facultatif
P13		1AN → 1AN + 1d ↓	
MC	C10	2AN* → 1AN →	En place
P27		1d + 1AN* ↓	
P7		↑ 1AN* + 1d → 1AN* + 1s ↓	
P10		1AN → 1s + AN* ↓	
P20 de la Rocade		2AN* ↓ 1d + 1AN ↓	Par la goulotte
Pour la traversée	2XC40	4AN + 3s	

Reste à faire :

Entretien du sentier d'accès et mesurer la satisfaction de la présence des pancartes.

Entretien des équipements mis en place par le CDS07.

Proposer et mettre en œuvre un nettoyage de la cavité.

Aven de Cordier

Commune : Salavas

Développement = environ 1 500 m / Dénivelé = -60 m

Cavité utilisée pour la découverte et le perfectionnement à la pratique spéléologique par les clubs et les guides. C'est une traversée, ce qui en fait une « course classique ». Forte pression « touristique » d'avril à septembre.

ACTIONS 2005

Le chemin d'accès a fait l'objet d'un entretien à l'aide d'un sécateur et d'une petite scie.

La mise en sécurité de la cavité a nécessité le retrait des cordes d'accès (ressaut, vire et main courante d'accès au P40) et la mise en place d'un relais.

Le sommet du P40 a été nettoyé de la sellette, de 4 bouteilles plastiques et de 20 mégots de cigarettes...

Fiche équipement CDS07 (novembre 2005)

OBSTACLES	CORDE	AMARRAGES	OBSERVATIONS
Vire accès	??	↑2AN →11b+2AN	Facultatif
Accès P40		2AN*↓1dév (b)↓	6 broches pour Main courante
P40		2b↓	Relais chaîne
Accès labyrinthe		2AN*→1AN*→2b	Départ par la goulotte
P20		2b→1AN*→1AN*→3b	Pas de relais en place
Pour la traversée	2XC40	4 mousquetons	

Reste à faire :

Entretien le sentier d'accès et les équipements laissés en place sous terre par le CDS07.

S'interroger sur la pertinence et le choix des équipements en place dans le réseau du Labyrinthe.

Proposer et mettre en œuvre un nettoyage de la cavité, accompagné d'un balisage de protection aux quelques endroits encore sensibles (base du P40).

Aven Despeysse

Commune : Bidon

Développement = 50 000 m / Dénivelé = -233 m

Utilisé pour le perfectionnement de la pratique spéléologique essentiellement par les clubs tout au long de l'année. Une traversée est possible avec la Grotte de St-Marcel, ce qui en fait une « course classique ».

ACTIONS 2005

Le choix a été fait d'équiper cette cavité afin de permettre la traversée avec la grotte de St-Marcel. Cette mise en sécurité a nécessité le maquillage d'environ 40 spits, la mise en place de 14 relais, le changement des cordes et des connecteurs en place.

Fiche équipement CDS07 (décembre 2005)

OBSTACLES	CORDE	AMARRAGES	OBSERVATIONS
P10	C20	1AN* → 1d+1AN*↓	
P20	C30	2AN→1AN→2s↓	MC non rappelable
P6	C20	1AN*+1d→1AN*+1d↓	
P25	C30	1AN*+1d↓	MC possible (2s→1AN*→) 1dév (plaquette en place)
Toboggan	C30	1AN*+1d↓	MC possible (2s→) 1dév (AN)
P12	C20	1AN*+1s→1AN*+1d↓	Penduler vers lucarne
P4	C20	1AN→2s↓	2s pour finir
Méandre N12		1AN+1s→1s→1s→2s	Corde en place
		↑2s→2s↓	Corde en place
		2s→1s→1s→2s↓	Corde en place
		↑2s→1s→2s↓	Corde en place
Accès galerie N	C30	1AN→1s+1AN*↓	MC en place
	C30	1AN*+1d↓	MC possible (2s→)
Galerie N		2s→1s→1s→2s	Corde en place
	C10	2s↓	Relais en place
	C10	1s+1AN*↓	Relais en place
	C15	2s→2s↓	MC non rappelable
		1AN*+1s→1AN*→ 1AN*→2AN*↓	Corde en place
Pour la traversée	4xC30	6 mousquetons + 6AN + 4s	C10 supplémentaire

Reste à faire :

Entretenir les équipements mis en place par le CDS07.

Aven Rochas

Commune : St-Remèze

Développement = environ 3 000 m / Dénivelé = - 175 m

Utilisé pour le perfectionnement de la pratique spéléologique essentiellement par les clubs tout au long de l'année. Une traversée est possible avec l'Event de Midroï (mais à des périodes restreintes à cause des niveaux d'eau). C'est une « course classique ».

ACTIONS 2005

Le chemin d'accès a fait l'objet d'un entretien à l'aide d'un sécateur et d'une petite scie. Cette mise en sécurité a nécessité le maquillage d'environ 40 spits.

Fiche équipement CDS07 (janvier 2006)

OBSTACLES	CORDE	AMARRAGES	OBSERVATIONS
Accès P28	C20	1AN → 1AN → 1AN* →	Main courante
P28	C35	1AN*+1d ↓ 1AN+1G ↓ 1dèv (AN)	CP
Toboggan	C25	1s+1AN* ↓ 2d ↓	CP
Accès P40	C20	2AN* → 1AN* ↑ 1AN → 2s → 1s	En Main courante
	C15	↑ 1AN+1s → 2s → 1s	En escalade
P40	C45	2s ↓ 2AN* ↓ 1d+1AN* ↓	
Accès P60	C20	2AN* → 2s → 2s	
P60	C35	2s → 2d ↓ 2d ↓	
	C40	2AN* ↓	CP
	C20	2AN*	CP
Accès P55	C10	2s →	Facultatif
	C25	2s → 1AN* → 1s+1AN ↓	
P55	C60	1s+1AN* → 2AN ↓ 2d ↓ 1dèv(AN) ↓ 2AN* ↓	CP
	C20	2AN* → 2AN*	CP
En double			
P28	C40	1d+1AN ↓ 1AN* → 1d → 1AN*+1d ↓ 1d+1AN* ↓	MC en commun
Toboggan	C35	2AN* → 1s → 2s ↓ 2s ↓	Rive Droite
P40	C40	2s ↓ 2AN* ↓ 1dèv (AN) ↓ 1AN ↓	MC en commun

Reste à faire :

Entretien du sentier d'accès et des équipements mis en place par le CDS07.

Mettre en œuvre un nettoyage de la cavité, accompagné d'un balisage de protection de la Galerie de l'Ours.

Equiper un troisième accès au P40.

Grotte de la Rouvière ou de Spectaclan

Commune : Vallon Pont d'Arc

Développement : 350 m / Dénivelé = -34 m

Cavité utilisée pour la découverte du milieu souterrain et de la spéléologie par les clubs, guides (à la demi-journée) et individuels. Forte pression « touristique » d'avril à septembre.

ACTIONS 2005

La mise en sécurité de cette cavité a nécessité le percement de 8 amarrages naturels et le maquillage de 10 chevilles auto foreuses.

Fiche équipement CDS07 (janvier 2006)

OBSTACLES	CORDE	AMARRAGES	OBSERVATIONS
Main courante	C50	2AN→9AN*→2s↓	Manque la descente
P6	C10	1AN*+1s↓	Possibilité d'équiper en double

Reste à faire :

Entretien du sentier d'accès.

La présence de chauves souris en hibernation ne nous a pas permis d'intervenir dans « les escaliers » qui terminent les obstacles techniques.

Mettre en place pour la saison des plaquettes et des anneaux de corde afin de faciliter le travail des professionnels.

Mettre en œuvre un nettoyage de la cavité.

Grotte des Châtaigniers

Commune : Vallon Pont d'Arc

Développement : 1550 m / Dénivelé = -34 m

Cavité utilisée pour la découverte du milieu souterrain et de la spéléologie par les clubs, guides (à la demi-journée) et individuels. Forte pression « touristique » d'avril à septembre.

ACTIONS 2005

La mise en sécurité de cette cavité a nécessité le percement de 3 amarrages naturels.

Fiche équipement CDS07 (janvier 2006)

OBSTACLES	CORDE	AMARRAGES	OBSERVATIONS
Puits d'entrée	C25	1AN→1s+1AN↓	
P6	C25	↑1AN*+1AN→2AN*↓	AN et relais en place

Reste à faire :

Entretien du sentier d'accès et les équipements en place.

Mettre en œuvre un nettoyage de la cavité.

COMPTE RENDU FINANCIER 2005

CHARGES	€	PRODUITS	€
Charges personnelles	2629,84	DDJS Vacances	2629,84
Matériel	1731,08	CSR Rhône Alpes	600
		FFS (FAAL)	1000
Basé sur le temps de travail		du cadre technique 10%	
Charges personnelles CDS07	2346	Subventions emploi	1487
Frais de structure CDS07	172	Produits de gestion	79
TOTAL CHARGES	6878,92	TOTAL PRODUITS	5795,84

UNE ALTERNATIVE AUX BROCHES ?

ARNAUD Judicaël / CAZES Gérard : Groupe d'Etude Technique de l'Ecole Française de Spéléo

La technique en spéléologie n'est pas quelque chose de figé, elle permet au spéléologue évoluant dans un milieu très varié d'obtenir différents moyens d'atteindre ses objectifs. Il lui reste donc, avec ses connaissances, à choisir la bonne option. L'article qui suit a été publié dans Info EFS n°45/46 et met en lumière un type d'ancrage chimique utilisable en spéléologie.

La résistance des chevilles auto foreuses dans un rocher de qualité médiocre (calcite, dolomie...) est loin d'être garantie : Cf. cahier EFS N°11 (un spit neuf obtient une résistance de 716 daN, et un vieux spit 574 daN, dans de la calcite de bonne qualité). Dans un rocher de qualité moyenne, la solution pour avoir un ancrage fiable passe par la pose d'un collage chimique, en règle générale une broche. Ce type d'ancrage ne fait pas, à l'heure actuelle, l'unanimité dans la communauté spéléologique, notamment en raison de son absence de discrétion indispensable à l'obtention d'un niveau technique d'équipement autonome satisfaisant ...

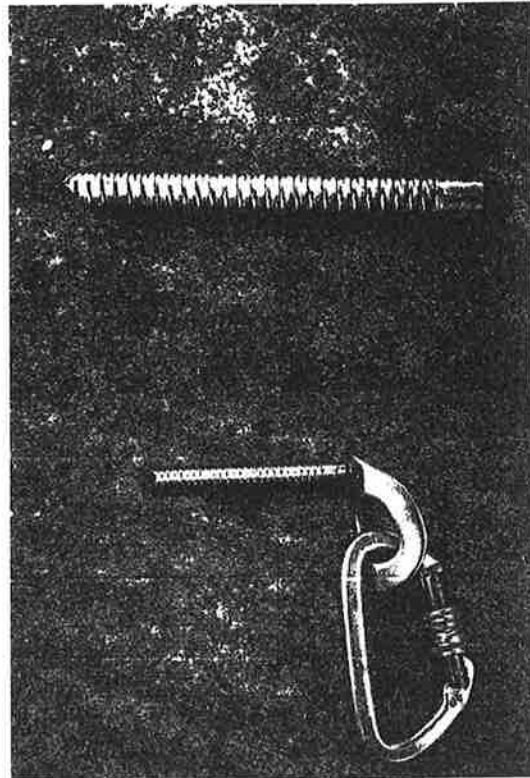
Dans la panoplie d'outils utilisés dans le bâtiment, il existe d'autres ancrages dont l'emploi est possible. C'est le cas d'une douille à coller : le HIS-RN M 8x90 fabriqué par Hilti.

Caractéristiques de la douille

Cet ancrage (photos ci contre) se présente comme une tige inox (A4) de 90 mm de longueur pour 12 mm de diamètre, dont la surface extérieure est usinée et présente une spirale (peu profonde) de type tire-bouchon. Une extrémité est usinée en biseau, l'autre est percée d'un trou fileté de 8 mm de diamètre comme une cheville auto foreuse.

La résistance annoncée par le fabricant est de 1500 daN au cisaillement (en tenant compte du coefficient de sécurité 4 habituel dans le bâtiment) dans du béton fissuré, dans le cas d'une pose avec des ampoules de résine. Elle est un peu moindre dans le cas d'une pose avec de la colle en cartouche (type Hilti HY 150), et légèrement supérieure quand la traction s'effectue à l'arrachement. On est donc dans des valeurs annoncées qui sont très nettement supérieures à celles obtenues avec les chevilles auto foreuses.

La résistance du collage ne pose pas de problème avec un manchon de colle de 12 mm de diamètre sur 90 mm de longueur. Le point faible reste, comme avec une cheville auto foreuse, la vis qui sera mise en place sur la douille.



Douille et douille avec amarrage

La pose

La technique de pose diffère peu de celle mise en œuvre pour la pose de broches. Le choix de l'emplacement, le sondage et le perçage obéissent à la même logique. Le perçage s'effectue au diamètre de la pièce à coller plus deux millimètres, soit ici 14 mm. La longueur doit être légèrement supérieure à la longueur de la douille (3 à 5 mm au maximum), pour que la douille ne soit pas en contact avec le fond du trou et qu'il n'y ait pas de résine inutilisée en fond de trou.

Le fabricant mentionne l'usage d'ampoules de diamètre 10 mm (M10). A l'essai, la quantité de résine est trop faible pour obtenir un reflux suffisant de résine, donc on peut penser que le manchon de résine autour de la douille est insuffisant. Avec des ampoules de diamètre 12 mm (M12), le collage ne pose aucun problème.

Pour la mise en place, le fabricant préconise l'emploi d'un adaptateur qui se visse sur la

douille et qui est pris par le mandrin de la perforatrice pour la mettre en rotation. Pour ceux qui disposeraient de cet outil, attention à ne pas mettre la douille en rotation trop longtemps, la spirale sur la surface de la douille fonctionne comme un extracteur de résine, le risque de vider le fond du trou de sa résine est bien réel.

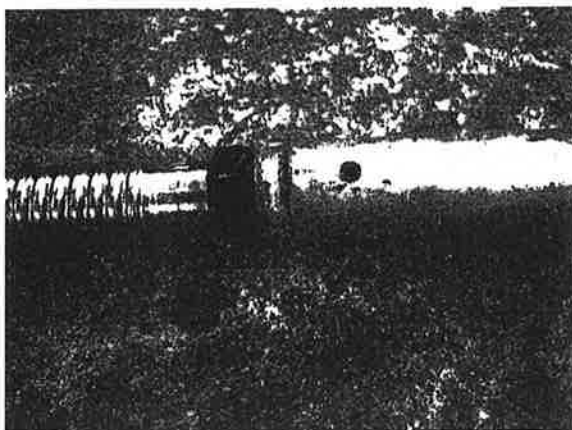
Les spéléologues disposent d'un outil de pose, il s'agit du tamponnoir habituellement utilisé pour mettre en place les chevilles auto foreuses. Le seul souci est de ne pas faire bouger la douille après sa pose, pendant le retrait du tamponnoir. Pour éviter cela, il suffit de mettre en place sur la tige filetée un contre écrou, qui sera maintenu avec la clé de 13 pendant le dévissage du tamponnoir (photos ci contre). Certains tamponnoirs ont une tige filetée trop courte pour pouvoir y visser un contre écrou...

Attention toutefois à l'usage des ampoules Hilti en plastique, leur emploi est assez pénible si on pose les douilles au marteau plus tamponnoir. Il vaut mieux, si on les utilise, mettre la douille en place au perforateur avec l'outil de pose, ou un adaptateur ad hoc. Il est très important de bien veiller à ce qu'il n'y ait pas de la résine sur le filetage : il faut prendre garde à bien essuyer l'excédent de résine qui reflue pendant la pose avant de dévisser le tamponnoir ou l'outil de pose.

Reste la question du prix

En gros, 4,60 € HT pièce par boîte de dix, et 3,60 € HT pièce par boîte de cent (la boîte de dix étant indissociable). Il faut ajouter le prix des ampoules, soit chez Expé 21,70 € pour une boîte de dix M 12.

On se retrouve avec des ancrages plus chers que les broches, mais infiniment plus discrets, et cette discrétion a pour le moment un prix...



Tamponnoir avec contre écrou et retrait du tamponnoir

Et l'usure du filetage

Cette alternative ne résout pas le problème d'usure du filetage rencontré dans des cavités très fréquentées. Pour ce faire, nous ne pouvons qu'inviter les utilisateurs à ne pas trop serrer les vis (en plus cela affaiblit la résistance de la vis qui est déjà le point faible). Ainsi qu'à entretenir leur matériel en vérifiant le filetage de leur vis (à l'aide d'une douille ou d'une cheville en les vissant à la main), à ne pas hésiter à les remplacer par de la visserie inox (plus facile à l'entretien car ne rouille pas), à les nettoyer à la brosse métallique et à les lubrifier de temps en temps. Le choix des vis inox est important, il faut impérativement une caractéristique A2.70 (au minimum, voire du A2.80). Enfin, l'usage d'un taraud (8x125 mécanique) permet de nettoyer en partie le filetage de l'ancrage utilisé avant de mettre en place la vis. Et si l'on pousse le « vis » jusqu'au bout l'on peut lubrifier le filetage à l'aide d'une mini bombe d'huile de dégrippant.

Une fois la pose effectuée, on se retrouve visuellement avec l'équivalent d'une cheville classique, mais dont on voit bien qu'elle est prise dans un manchon de résine.

PLAN DE GESTION CAVITE 2006-2008

La liste des cavités concernées par le plan de gestion n'est pas exhaustive, mais plutôt à titre indicatif. En effet il manque encore quelques cavités comme :

- la Grotte de Champclos (les Vans) où le Comité n'a pas encore de solution acceptable par l'ensemble des acteurs professionnels à proposer.
- La Grotte de la Padelle (Casteljeau), La Grotte des Barres (Casteljeau), La Goule de Sauvas (St-Paul le Jeune), Event de Peyrejal (St-André de Cruzière) où il reste à faire un inventaire des équipements en place.

Enfin, ce plan devra être accompagné d'un d'autre plan touchant aux conventions d'accès avec les propriétaires. Le Comité souhaite être aussi soutenue dans cette démarche.

Goule de Foussoubie

Commune : Vagnas

Développement = 23 266 / Dénivelé = -138 m

Utilisé pour le perfectionnement de la pratique spéléologique essentiellement par les clubs tout au long de l'année. Les caractéristiques morphologiques, l'esthétique des galeries, l'aspect historique et technique de cette cavité en font une « course classique » jusqu'au premier chenal.

Aven du Marteau

Commune : Vallon Pont d'Arc

Développement : environ 300 m / Dénivelé = -110 m

Utilisé pour le perfectionnement de la pratique spéléologique essentiellement par les clubs tout au long de l'année.

9 Gorges

Commune : Le Garn (Gard)

Développement : environ 300 m / Dénivelé = -124 m

Utilisé pour le perfectionnement de la pratique spéléologique essentiellement par les clubs tout au long de l'année.

Grotte des 2 Avens

Commune : Vallon Pont d'Arc

Développement : 500 m / Dénivelé = -47 m

Cavité utilisée pour la découverte et le perfectionnement à la spéléologie par les clubs, professionnels et individuels.

Grotte Nouvelle

Commune : Vallon Pont d'Arc

Développement : environ 300 m / Dénivelé = -70 m

Cavité utilisée pour la découverte et le perfectionnement à la spéléologie par les clubs, professionnels.

Aven de la Cocalière

Commune : St-André de Cruzière

Développement : 14 100 m / Dénivelé = -60 m

Cavité facile d'accès et donc utilisée par l'ensemble des pratiquants (clubs, professionnels, individuels) pour la découverte du milieu souterrain.

Dragonnière de Banne

Commune : Banne

Développement : 600 m / Dénivelé = -70 m

Cavité utilisée pour le perfectionnement de la pratique spéléologique surtout par les clubs et les professionnels (à la journée d'avril à septembre). C'est une traversée ce qui en fait une « course classique ».

Fontaine du Vedel

Commune : St-Paul le Jeune

Développement : 1 500 m / Dénivelé = -30 m

Cavité utilisée pour le perfectionnement de la pratique spéléologique surtout par les clubs et les professionnels (à la journée d'avril à septembre). C'est une traversée ce qui en fait une « course classique » tout en nécessitant un matériel spécifique pour les passages dans la rivière.

Grotte de l'Ours ou de Cayre Crêt

Commune : Vallon Pont d'Arc

Développement : environ 300 m / Dénivelé = -40 m

Cavité utilisée pour la découverte et le perfectionnement à la spéléologie par les clubs et les professionnels. C'est aussi une traversée. Sa situation géographique laisse présager une augmentation sensible de la fréquentation.

Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche

Compte rendu de la rencontre du 16/11/2005 par Judicaël ARNAUD

Présents : ARNAUD Judi (CDS07) / DOUBLET Denis et PERONEL Olivier (SGGA) / ISSARTEL Gérard (CORA)

Suivi chauves souris Natura 2000

Voir article sur Spelunca n°78 page 58

Pas de progression sensible des populations mais un bon maintien.

Grottes du Déroc / Louoi

Bon maintien, voire légère augmentation de la colonie de rhinolophe Euryale.

Des tapis de comptage seront mis en place (SGGA / CDS07) au Déroc afin d'avoir une idée sur la fréquentation.

Grotte de Cayre Crêt ou de l'Ours

Le CDS07 informe que cette cavité a fait l'objet d'une mise en place d'équipement technique de type broche escalade de manière non concertée. Le CDS07 n'exclue pas de déséquiper une partie de ceux-ci. Pour une meilleure préservation des espèces présentes, il faudra redéfinir les périodes sensibles car il y aurait des indices attestant une utilisation au printemps.

Grotte du Renard

Présence d'une grande variété d'espèces avec l'observation d'une nouvelle espèce : le murin de Capaccini.

Grotte du Cirque de la Madeleine

Le CDS07 informe qu'il n'avait pas connaissance que cette grotte faisait partie du suivi. Mais se réjouit qu'une colonie de 200 à 300 individus soit recensée et suivie. Il apparaît probable que l'utilisation de cette cavité soit de la parturition, ce qui en fait un site sensible.

Objectif 2006

- Cirque de la Madeleine : Capture aux filets pour identifier la parturition et fermeture de la partie profonde.
- Renard : Capture aux filets et fermeture de la grotte.

Le CDS07 demande la possibilité de participer au suivi lors de 2 journées (hiver et printemps), afin que 2 personnes soit sensibilisées à la détermination des espèces et à la bonne conduite à tenir en présence de chauves souris. Demande acceptée : il faudra que les personnes intéressées entrent en contact avec ISSARTEL Gérard ou PERONEL Olivier.

Le CDS07 demande d'avoir la possibilité d'accéder aux grottes fermées en dehors des périodes sensibles. La demande est jugée recevable.

Je les ai informés de la situation sur le secteur de la vallée de l'Ibie (Arrêté préfectoral et interdiction de la pratique spéléo hivernale pour 3 cavités), que celle-ci ne facilitera pas les discussions pour la grotte du Renard et du Cirque de la Madeleine. Aussi, c'est pourquoi, Emmanuel BUIS sera présent lors de la prochaine réunion du CDS07.

Fédération Française de Spéléologie

Spéléo ~~SECOURS~~ Français

ARDECHE

COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2005

Une année particulièrement active pour le SSF 07 en 2005.

FORMATION :

1 WE en avril de formation technique à la tour de Largentière organisé par Jérôme JOURET CTDA, qui a réuni 11 spéléos. C'est trop peu !!! Baisse de la mobilisation des spéléos du 07 pour le Secours ???

2 stagiaires aux stage National Equipier / Chef d'équipe à la Pierre St Martin. Suivi avec succès par Stéphane RANCHIN du GSLV et THOMINE Benjamin du SCA.

2 stagiaires au stage ASV dans le Lot suivi par Benoit JARRY du SCA et HOMEYER Pascale du RESSAC. Stage également encadré par Claire GOUDIAN du SSF 07.

1 stagiaire au stage Conseiller Technique à la Pierre suivi avec succès par Judicaël ARNAUD. Ce qui nous permet d'envisager de demander au Préfet la nomination de Judi au poste de CTDA, en remplacement de Patrice MARTEL qui souhaite se retirer après 20 ans de bons et loyaux services au SSF 07 et au CDS 07. Nous le remercions vivement, et lui souhaitons une bonne retraite.

1 Exercice secours les 7 et 8 janvier 2006 qui a réuni 77 sauveteurs spéléos à Rochas Midroï, dont seulement 35 du 07 et 11 SP. Effectif stable. Confirmation de la stabilisation voire de la baisse de motivation des spéléos du 07 et de certains clubs pour le secours.

INTERVENTION :

L'année est marquée bien sur par l'intervention au Goul du Pont à BSA les 6, 7 et 8 avril dernier pour non plus porter secours mais rechercher le corps d'un plongeur polonais à 105 mètres de profondeur. Une intervention très particulière, très médiatisée, qui a révélée nos lacunes en terme de secours en plongée. Cette opération a fait l'objet d'un rapport détaillé, et d'un débriefing en préfecture. Depuis le dossier « secours en siphon » est pris très au sérieux au plus au niveau du SSF. Rassemblement à BSA, Jean Pierre BAUDU chargé de mission au SSF, élaboration d'un plan de secours en siphon.... Et notre exercice dont le but était la mise en œuvre d'un secours post siphon, de la civière light dans une opération globale.

Exercice particulièrement réussi et apprécié par tous jusqu'au SSF Nat au cours duquel on a pu valider un certains nombre de manips expérimentales dont l'ASV, le NICOLA et l'évacuation post siphon, et la civière légère en siphon.

Fédération Française de Spéléologie

Spéléo ~~Secours~~ Français ARDECHE

Mise en place d'une équipe Désobstruction, et d'une équipe téléphone.
Exercice Régional à l'automne avec le 26. Pas d'exercice sur le 07.
Gestion du matériel Secours conjointement avec les SP et rachat d'un lot.
Participation au rassemblement plongée à BSA, orientation secours.

CONCLUSION :

Une année particulièrement prenante, ou je remercie tous les spéléos du 07 pour leur engagement et leur soutien. Je tiens à souligner le travail indispensable de Judi dont le poste est d'autant plus important pour l'action du SSF07 que je ne suis pas très disponible. Remercier encore Patrice pour son engagement au sein du SSF 07, je regrette qu'il parte mais qu'il sache que nous allons poursuivre son travail dans le même esprit. Mobilisez vous, restez disponible pour le SSF, formez vous on a besoin de tous. Soyez prudents en espérant que tout ça ne serve jamais.



ASSOCIATION DE RECHERCHE SPELEOLOGIQUE

ET DE PROTECTION DE L'AVEN DE NOEL

Association loi 1901 - Membre de la Fédération Française de Spéléologie

ASSEMBLEE GENERALE du 01 NOVEMBRE 2005 en Mairie de Bidon.

PRESENTS :

Membres Fondateurs, Actifs et Associés : 14

COURBIS Jackie - COURBIS Marcel - COURTILLAT Pierre (Mairie de St Marcel) –
DUCHENE Françoise - FLAHAUT Annie - LITJENS Hans - LITJENS Mariet –
NIELSEN Jean-Claude - MUSELET Gérard - PEYCHALAT Michel – PONTAL
Maurice - SOUVERVILLE Michel - SOUVERVILLE Sylvain - VERMOREL
Guillaume

Participants: 1

ROUAULT Guy

REPRESENTES : (Pouvoir donné à) : 12

BRUNET Philippe (FLAHAUT Annie) - DUMARCHE Brigitte (PEYCHALAT Michel) -
FELIX Thierry (Nielsen Jean-Claude) - FLAHAUT Christophe (COURBIS Jackie) -
JAROUSSEAU Brigitte (COURBIS Marcel) - KNIBBS Tony et Denise (SOUVERVILLE
Michel) - MAIRIE de Bidon (LITJENS Hans) - MARTINELLO Thierry (FLAHAUT Annie) -
NIJS Joseph (MUSELET Gérard) - TOURBIN Marcel (MUSELET Gérard) - TSCHERTER
Christophe / Com. Env. FFS (TOCINO Stéphane → VERMOREL Guillaume) - VERMOREL
André (VERMOREL Guillaume).

Christophe TSCHERTER, Président de la Commission Environnement de la FSS, nous envoie un salut amical et nous prie de l'excuser de son absence.

Après vérification des pouvoirs, le président déclare que l'Assemblée Générale peut valablement délibérer puisque le quorum est atteint. En effet, sur 35 membres fondateurs, actifs et associés, 26 sont présents ou représentés.

INTERVENTION du PRESIDENT : Michel SOUVERVILLE

◇ Point sur les actions validées l'année dernière :

- Campagnes de balisage et de prospection : pendant une visite avec le CREPS, guidée par Guillaume, le balisage de la galerie blanche a été refait. De plus, une semaine d'action a été lancée du 25/10 au 31/10. Outre les membres de l'association et suite à notre appel sur Internet, plusieurs spéléos de la région sont venus nous aider. Les points forts sont la fin de la réfection du balisage et la poursuite ou le démarrage de désobstructions qui laissent de bons espoirs. Nous tenons à remercier Annie qui nous a tous accueilli avec chaleur dans sa maison.
- Finances : nous avons demandé et obtenu des subventions auprès du Conseil Général de l'Ardèche et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (voir le bilan financier).
- Invitation à la Toussaint 2005 : suite à un manque de disponibilité des autres Clubs cette année, l'invitation est reportée à 2006. La date reste à définir.

- Modification du site Internet : comme convenu, Christophe a modifié le site de l'ARSPAN au début de l'année 2005.
- Participation à des réunions : avec le CREPS de Vallon, Hans a tenu une table ronde sur la protection. Guillaume a participé à une réunion des Réserves Naturelles de France en tant que représentant de la Com Env. du CDS07.
- Projet scientifique : Michel PHILIPPE a répondu à notre courrier mais il n'y a malheureusement pas eu de suite car notre idée semble trop ambitieuse. Cependant, Ludovic MOCOCHAIN a commencé des analyses de sédiments dans l'aven. Il nous faut réorienter ce projet vers des réalisations basées sur les buts de l'ARSPAN.
- Actes des Assises : ils sont commandés mais ne seront disponibles qu'en 2006.
- DVD de Christophe : pas de diffusion supplémentaire, mais Christophe accepte de le refaire dans une mouture plus orientée vers la protection.
- Porte : elle a été modifiée mais il faut à nouveau envisager de changer les roulements. Nota : depuis l'A.G, il y a eu une nouvelle tentative pour forcer la porte et il faut la redresser.
- Visites : Les différents documents ont été mis à jour.
 Nombre de visites : 38. Nombre de spéléos : 232, soit une moyenne de 6 personnes par visite. Ces chiffres sont en diminution par rapport à l'année dernière (46-284-6). Il n'y a donc aucun problème avec les limitations qui sont imposées.
 La gestion des réservations a encore été bien menée par Mariet et Hans. Je vous propose de leur renouveler notre confiance pour l'année à venir.

COMPTE RENDU FINANCIER :

Annie FLAHAUT

RECETTES (en Euros)		DEPENSES (en Euros)	
Dons	959,25	Frais de secrétariat	123,09
Subvention C.G 07	250,00	Téléphone	156,70
Subvention J&S	800,00	Frais divers	356,77
Participations	665,03	Dépenses camp Toussaint 2005	665,03
Divers	34,65	Déplacement	889,20
TOTAL Recettes	2708,93	TOTAL Dépenses	2190,79
		Solde positif	518,14

En plus de la traditionnelle subvention du Conseil Général de l'Ardèche, nous avons obtenu 800 Euros de subvention FNDS (J&S).

Le solde positif va nous permettre de mener à bien les projets sur lesquels l'assemblée doit se prononcer.

Il est à noter que de nombreuses actions sont réalisées bénévolement. Leur chiffrage n'apparaît pas systématiquement dans ce rapport.

Nota : Les commentaires des vérificateurs ont été inclus dans ce tableau.

SUJETS DISCUTES ET ACTIONS DECIDEES :

◆ Galerie Intermédiaire :

Pour la sécurité des visiteurs, il est décidé de boucher les désobstructions à la trémie terminale de la galerie intermédiaire et d'apposer un panneau « trémie dangereuse ». Cette action est à réaliser d'ici la fin 2005.

◆ Topographie:

La topographie est reprise par Marc FAVERJEON. Tous les détails doivent y être notés (taille galerie, escalade, désob, points à revoir,...). L'ARSPAN doit être dépositaire d'une copie des données. Il est signalé qu'il y a moins de CO2 par vent du Sud que par vent du Nord.

◆ Equipement / matériel:

Afin de permettre aux groupes non équipés de visiter correctement l'aven, l'ARSPAN va acheter et prêter deux petits projecteurs. Hans, Guillaume et Michel P vont étudier les différents modèles et proposeront un choix. En parallèle, ils rédigeront un règlement d'utilisation.

La durée de vie de la corde que nous utilisons chaque année pour inspecter le réseau arrive à échéance. Le principe de son remplacement est agréé. Elle sera stockée chez Annie et Jean-Claude va rédiger un règlement d'utilisation et de suivi d'entretien.

◆ Divers:

Le balisage de la galerie de la grande coulée reste à figurer.

Il y a 3 zones de déchargement à nettoyer. Pour les sensibiliser, demander à des groupes de le faire.

DEBAT SUR LES PROJETS pour 2006 :

Comme chaque année, nous allons organiser des conférences et des sorties sur la protection du milieu souterrain.

Nous devons nous focaliser sur les objectifs de l'association. Le projet de réaliser des diaporamas ou des petits films sur notre expérience et l'exemple de l'aven de Noël est entériné. Christophe accepte de faire les montages mais il faut lui donner la « matière première ». Chaque membre de l'ARSPAN doit lui communiquer ou faire transmettre le maximum de photos et d'idées.

Ces documents seront mis sur le site Internet et l'information sera diffusée sur la liste spéléo, ainsi que dans les lieux fréquentés par les spéléos (magasins, rassemblements,...).

VOTES :

Le Secrétaire de séance reprend la parole pour organiser les opérations de votes.

Sont sortant du C.A. en 2005 : FLAHAUT Christophe -- MUSELET Gérard -- TOURBIN Marcel -- VERMOREL Guillaume.

Suite à d'autres engagements, Christophe ne se représente pas pour un nouveau mandat. Aussi, il est fait appel à candidature. Mariet LITJENS se présente.

Par ailleurs, BRUNET Philippe et FLAHAUT Jean-Pierre acceptent d'assurer encore un mandat de vérificateur aux comptes.

Les résultats des votes sont les suivants :

1) RAPPORT MORAL OUI : 26 NON : 0 ABST. : 0

2) RAPPORT FINANCIER OUI : 26 NON : 0 ABST. : 0

3) RENOUELEMENT du C.A. (sont élus ou réélus à l'unanimité) :

LITJENS Mariet - MUSELET Gérard - TOURBIN Marcel - VERMOREL Guillaume

4) ELECTION VERIFICATEURS aux COMPTES (sont élus à l'unanimité) :

FLAHAUT Jean-Pierre (26 voix) - BRUNET Philippe (26 voix).

Pour 2005, le C.A. se compose donc de 11 membres :

COURBIS Jackie	-	DUCHENE Françoise	-	FLAHAUT Annie
LITJENS Mariet	-	LITJENS Hans	-	MUSELET Gérard
NIELSEN Jean-Claude	-	SOUVERVILLE Michel	-	TOURBIN Marcel
VERMOREL André	-	VERMOREL Guillaume		

EFFECTIF DE L'ASSOCIATION :

Suite à la dernière réunion du Conseil d'Administration, les modifications suivantes concernant les effectifs sont proposées et soumises au vote à main levée :

a- Nomination de nouveaux membres sympathisants (suite à leur aide) :

- KANAPA Jean + 13 spéléos qui ont participé à la campagne de la Toussaint

b- Nomination de nouveaux membres actifs (suite à leur travail dans l'aven) :

- BERGER Mathieu, LEGRAND Nicolas & Ludovic MOCOCHAIN

Ces décisions sont entérinées à l'unanimité.

L'année 2005 se termine avec 92 membres dont 2 honoraires, 13 fondateurs, 20 actifs et 5 associés, auxquels s'ajoutent 52 membres sympathisants et bienfaiteurs/donateurs.

ELECTION DU BUREAU :

Le Conseil se réunit ensuite et procède à l'élection du nouveau Bureau. Au deuxième tour de scrutin, sont élus :

Président	LITJENS Hans
Vice-président	COURBIS Jackie
Vice-président	VERMOREL Guillaume
Secrétaire Général	SOUVERVILLE Michel
Secrétaire Adjoint	DUCHENE Françoise
Trésorière	FLAHAUT Annie
Chargé d'archivage	MUSELET Gérard
Le Secrétaire Général	



Le Président





Rapport d'activité 2005

L'année 2005 a été une année de transition avec moins de désobstructions et plus de sorties classiques. La volonté du club de former les nouveaux membres en est la principale explication. Un calendrier de sorties a été dans l'ensemble respecté. Nous avons assuré des permanences hebdomadaires le dernier trimestre. Un accord de réciprocité a été conclu avec le CAF de Privas. Cet accord autorise les membres des deux associations de participer aux sorties prévues dans les calendriers respectifs gratuitement.

- Au niveau du CDS 07 participations au camp CDS du Serre du Play et envoi de nos membres à l'école départementale de spéléo.
- L'été 2005 a servi de cadre au nouveau changement du local matériel à Privas.

Le nombre de sorties est stable.

Le nombre de fédérés au club reste à 15.

Compte rendu d'activité année 2005

Toujours des sorties en inter club avec le spéléo club des Dahuts (Drôme)

Janvier : nuit blanche, initiation sur un week-end à la goule de Sauvas et à la Cotepatière

Février : fin de la désob. au Gauthier et reconnaissance à l'aven du Cadet.

Mars : classiques à Rochas, à Pâques l'aven des neuf gorges et prospections.

Avril : désob. gorges de l'Ardèche.

Mai : camp dans le massif de la Ste Baume. Initiation à Peyrejal.

Juin : désob. au Pas de la Scère dans le vercors (p20m), équipement d'un aven près de Rimon et Savel (Diois) et stage désobstruction dans le Vercors.

Juillet- Août : Prospections en Chartreuse. Recherche d'une suite dans l'aven de dans le Diois

Septembre : accompagnement de Jean Raingeard , entomologiste, dans un début de grotte sous le château de Crussol pour une désobstruction.

Octobre : désob. dans le Royans découverte d'un puits de 30 m (trou de la CFDT)
classique : grotte claire et Salamandre

Novembre : classique au Centura, initiation falaise et Rochas

Décembre : découverte de la spéléo à ST Marcel et baume de Tourange.

Compte rendu 2005 du casc St montan

Rapport moral

Cette année le CASC s'est investi dans le secours spéléo plongée. En effet , après le drame en plongée au gouls du pont à bourg st andéol, nous avons constaté plusieurs lacunes au niveau du spéléo secours plongée. Beaucoup de travail depuis le mois d'avril 2005 ! l'exercice secours de ce début d'année a prouvé que pas mal de choses avait été mises au point, notamment la coordination avec les spéléo plongeurs .

3 nouveaux membres au club dont 1 jeune de moins de 22 ans , 2 féminines.

Nous sommes 24 licenciés.

ELECTIONS :

PRESIDENT : ROCHEIL Sebastien

TRESORIERE : MESSIANT Chantal

SECRETARE : MENARD Claude

RAPPORT D'ACTIVITES

RAPPORT D ACTIVITES

DECEMBRE 2004

Spectacle sur cordes du père Noel pour les enfants de ST MONTAN

JANVIER – FEVRIER – MARS

Plusieurs sorties équipement-déséquipement de PASCALOUNE

Portages de bouteilles pour JP Baudu : plongée siphon , topographie – 52 m.

Disparition d'une corde à Pascaloune

Vercors : prospection et visite de 2 trous (à revoir)

AVRIL

Secours spéléo plongée au Gouls du pont.

Participation du CASC au rassemblement plongée souterraine (couscous)

Initiation plongée spéléo pour claude ,seb , chantal.

MAI

Portage bouteilles pour Frank , JP et Seb au thiourre à st remèze

Essais civière light à Tourne avec JP Seb et Chantal

Plongée spéléo à Brédouir

Sortie initiation à ST MARCEL avec 18 personnes

Congrès national à Narbonne (on a même fait un canyon malgré une nuit mouvementée)

Pont de l' Ascencion : canyon, escalade, rafting à Serre-ponçon., via ferrata.

JUIN

Journée des familles dans le Rimourin : 50 personnes présentes.

Week end mémorable à Prades (ville très difficile à trouver au GPS)

Canyon et via ferrata avec Gibus.

JUILLET

Sortie spéléo au BERGER

Portage bouteilles pour JP au Runladou

AOUT

Rochas : découverte de Christian et Olivier

Camp à Gourette

Baptême plongée pour Bob entre autres ! à Carry le rouet

SEPTEMBRE

Essai civière au gouls du pont avec chantal

Sortie spéléo à la dragonnière de banne

Sortie spéléo à Champclos avec les enfants

OCTOBRE

Sortie prospection à Corrençon (suite de la sortie de février), GPS repérage

NOVEMBRE

Sortie spéléo plongée à la baume du pécher (seb et JP)

Essai civière au gouls du pont avec Joel

Fabrication du lot ASV pour secours spéléo plongée

Sortie spéléo plongée à Midroï (repérage)

Sortie à Orgnac

Mini stage secours (civière sous-terre aux 2 avens et sous l'eau au gouls de la tannerie)

DECEMBRE

Sortie à Orgnac (organisées toutes les 2 par Stéphane)

RECAPITULATIF

9 sorties spéléo plongée + portage

8 sorties spéléo classique

4 sorties enfants

6 sorties initiation

3 sorties prospection + explo

7 sorties canyon

3 sorties escalade

2 sorties via ferrata

1 sortie des vipéennes

CLUB DE SPELEOLOGIE DE JOYEUSE

RAPPORT D'ACTIVITES 2005

Effectif :

Nous étions 12 membres, tous fédérés, en 2005. L'effectif est inchangé pour l'année 2006.

Activités 2004 :

- **Spéléologie :**
 - o Une vingtaine de sorties d'exploration classique dans les départements de l'Ardèche et du Gard.
 - o Une sortie technique en falaise.
- **Canyoning :**
 - o 9 sorties dans l'Ardèche, la Lozère et les Alpes.
- **Escalade :**
 - o 6 sorties en Ardèche.

Nous espérons relancer l'activité 2006 grâce à des membres motivés, notamment pour le canyoning.

Le bureau 2006 reste le même qu'en 2005, à savoir :

- Président : Nicolas DEVES.
- Secrétaire : Denis BECAUD.
- Trésorier : Laurent FARGIER.



Groupe de Spéléologie de Bidon
Mairie
07700 Bidon
Contact : Guillaume Vermorel

Une année 2005 pleine de mouvements. En raison du manque de moyens financier (la commune de Bidon n'est pas assez riche pour nous aider), la disparition de notre local de spéléo, ainsi que le manque d'enthousiasme du bureau précédent, on peut déplorer le départ de 6 membres du GSB. Certaines de ces personnes ont choisi de se délocaliser à Vallon Pont d'Arc, qui est une commune plus intéressante financièrement, en créant un nouveau club de spéléo : le CSGA. Nous leur souhaitons bonne continuation ... Nous pouvons juste regretter nos 2 copains de longue date. Néanmoins les meilleurs restent encore à Bidon et sont motivés à bloc. Par ailleurs on est heureux d'avoir accueillis cette année Benoit Chaulet, Anael Lalfert, Benjamin Duchène, Raphaël Benini, Fortin Antonin et Lasherms Samuel. La politique du club a toujours été de former les nouveaux spéléos. On peut aussi déplorer cette année l'annulation au dernier moment de notre expédition en Tunisie, pour laquelle on a été court-circuité par une équipe d'anciens membres du club (Ardéchois et Allemands) qui ont récupéré à leur profit le travail et les relations que nous avons mis en place lors de l'Expé Tunisie 2003. La déception suscitée par un tel comportement nous a fait plus mal que le billet de bateau non remboursé.

Rapport d'activité

Cette année a vu une activité importante au niveau des sorties (en quantité et qualité).

On peut rappeler rapidement l'expédition de 6 spéléos du GSBidon et SCAubenas pendant quinze jours au Maroc en avril avec plus de 1000m de topo, une participation à la sortie au fond du Gouffre Berger organisée par le Ressac, une participation au stage désobstruction organisé par le CDS 26 / Dahut, la participation de 4 personnes au camps CDS 07 sur les hauts plateaux du Vercors en août, la participation active à la réfection du balisage de l'Aven de Noël, la participation des jeunes aux formations CDS et au week-end sur le plateau d'Albion. Par ailleurs le club a fait une trentaine de sorties classiques dans la région pour former les nouveaux membres et de très nombreuses séances de prospection et exploration systématique en basse Ardèche réalisées conjointement avec le SCAubenas. En moyenne, il y a eût 2 sorties par semaine. Nous avons aussi réalisé une expertise pour inventorier les cavités situées sur le terrain communal de Bidon où se situe le projet de parc éolien. Enfin l'activité escalade a été poursuivie car elle permet un bon entraînement pour la spéléo notamment pour les escalades réalisées dans la grotte du Parapluie .

Le Président, Guillaume Vermorel



Groupe Spéléologique Vanséen

Maison des Associations

07 140 LES VANS

☎06-07-16-50-25 / 04-75-37-36-26

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25/11/2005

Celle-ci s'est déroulée aux Vans à la maison des Associations.

Ouverture de la séance à 18H30 :

-Présents : Linda CHEVAL, Olivier HERR, Stéphane RANCHIN, Yannis RUNG, Frédéric BOUCHET, Jean Louis DUPLESSIS, Jean Marie CHAUVET, Lionel RIAS, Norbert MALLET, Jacques MARTEL, Jean-Pierre LOMBARD, Frédéric RANCHIN, Jean MAILLET, Franck BRUGAL, Aurélien AUBANEL, Pascal COLIN, Christian HAON, René KLEINMANN.

-Excusés : Philippe MOYA, Stéphane KLEINMANN, Sylvianne GAUDIN, Cécile MORVANT, Marie André HERR.

RAPPORT MORAL du Président et du Secrétaire :

Avec ses 33 ans d'existence ainsi que ses nombreuses découvertes, le GSV présente un bilan pour l'année 2005 qui est globalement positif :

- Bilan financier stable ;
- Plusieurs expéditions réalisées (Papouasie, Népal, Espagne et Italie) ;
- Effectif stable et conséquent pour un club Ardéchois ! (25 membres) ;
- Participation à plusieurs manifestations (Semaine municipale des Vans, Etat généraux de la Spéléologie, Congrès National, divers stages et sorties interclubs).

Désobstructions / Explorations :

- Equipement en fixe et début de désob de l'Aven du Grand Bois (Beaulieu) (Fréd B).
- Désob à la Beaume St Arnaud en bas de l'escalade (Fréd B) ;
- Equipement en fixe du réseau de Chazelles (St André de Cruzière) avec objectifs de : nettoyage, rééquipements et désobstructions (Stéph R et Frédéric R).
- Découverte de plusieurs centaines de mètres cumulés sur le secteur du Bois de Paiolive (Jean Marie C et Alain D).
- Désob avec le SCAubenas à la Combe de Fer (Vercors) qui a donné sur un méandre et un puit à continuer (Stéph R, Stéph K).
- Escalade d'un P120 dans le réseau du Mort Ru (Chartreuse) non terminé (Stéph R, Stéph K).
- Escalades, rééquipements et repérage radiomagnétique pour faire une jonction avec la surface dans les réseaux des Alauzas à la fontaine de Champclos.

Rappel sur l'année 2005 :

- Organisation de la traversée intégrale du réseau de la Basse Cocalière (5kms, - 60m) le 12 janvier dernier pour 9 membres du club.
- Une quarantaine de sorties spéléos et canyons confondus ont été réalisés par les membres du GSV au cours de l'année et cela dans toute la France (Combe de fer, Runladou, Cordier Faussoubie, Dragonnière, Vedel, Goule Blanche, Rochas Midroi, Salamandre, Combe rajeau, Pierre saint martin, Souffleur, Gournier, ...);
- Participation au Forum des Associations qui s'est déroulé le 12 Octobre dernier (Stéph R, Jean M, Yannis R).
- Expédition Spéléo en Papouasie Nouvelle Guinée (Yannis R) ;
- Expédition Canyon au Népal dans la région de Pénapienna (Lionel R) ;
- Séjour canyoning en Sierra de Guara (Espagne) (Stéph R) ;
- 10 jours de canyoning en Italie avec descentes de 8 canyons classiques du secteur du haut Piémont (Stéph K, Stéph R) ;
- Initiation et perfectionnement de 12 personnes désireuses de découvrir notre passion. Deux d'entre elles, se sont inscrites au club pour 2006 ;
- Participation de 2 membres au Stage d'Equipier/Chef d'Equipe du SSF qui s'est déroulé dans les Pyrénées Atlantiques (Stéph K, Stéph R) ;
- Encadrement de 17 enfants participant à la semaine municipale à la Fontaine de Chamclot pour leur faire découvrir le monde sous-terrain le 24 août accompagné par Fréd R, Jean M, René K, Fréd B ;
- Participation au congrès national à Narbonne (Yannis R) ;
- Participation aux états généraux de la Spéléologie à Méjannes le Clap (Stéph R) ;
- Mise en place d'un Parcours Spéléo (Construction à partir de Palettes) sur le marché de Noël qui c'est déroulé le dimanche 11 décembre 2005.

* Bureau réélu lors de l'assemblée :

- Président : Stéphane RANCHIN
- Secrétaire : Yannis RUNG
- Trésorier : Frédéric RANCHIN

* Projet pour l'année 2006 :

- Faire les topographies des cavités découvertes par Jean Marie CHAUVET sur Païolive afin de réaliser une synthèse de ce secteur ;
- Réaliser les démarches administratives pour obtenir l'autorisation et les moyens de rouvrir le réseau des Condamines situé à Saint Paul le Jeune ;
- Remettre en place la plaque qui ferme l'entrée artificielle de Chamclot pour que la galerie sup ne s'assèche pas anormalement comme c'est le cas actuellement ;
- Rééquiper les puits et le lac de Chazelles correctement ;
- Faire les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation de dépolluer la grotte néolithique de Chazelles où il y a un amas de détritiques (bois, ferrailles,...) ;
- Ouvrir une entrée à l'extrême amont de la fontaine de Champclos.



COMPTE-RENDU DES ACTIVITES – ANNEE 2005

<http://speleoressac.free.fr>

Le club R.E.S.S.A.C. comptait en cette année 2005,
16 membres dont 13 fédérés et 2 jeunes de moins de 26 ans.

LE BUREAU DU R.E.S.S.A.C.

JEAN KANAPA	Président	Quartier de l'Eglise 07120 Grospièrres	Fixe : 04.75.39.36.27. Mobile : 06.74.14.36.33. jean.kanapa@club-internet.fr
RACHEL RIQUE	Trésorière	143, Les Demeures des Molières 13140 Miramas	Fixe : 04.90.50.18.76. Mobile : 06.88.83.08.79. thierry.rique@ac-aix-marseille.fr
Marc ZANONI	Secrétaire	13, Rue de Baza 07200 AUBENAS	Fixe : 04.75.35.15.10. Mobile : 06.86.38.05.90. marc.zanoni@ac-grenoble.fr

LES SORTIES CLASSIQUES DU R.E.S.S.A.C.

CORDIER / FOUSSOUBIE :	6 Sorties initiation.
FONTAINE DE VEDEL :	Progressions classiques à plusieurs reprises et 2 initiations
DESPEYSSE / SAINT MARCEL :	Equiperment pour les Enfants de la Lune, portage plongée pour Frédo Poggia au N 6...
GROTTE DE LA COCALIERE :	Visite classique en initiation.
AVEN GREGOIRE / FEES :	2 Traversées en sortie interclubs et EGS.
AVEN DU CAMELIER :	Sorties initiations.
GROTTE DE GOURNIER :	Visite du fossile en sortie club Camp estival.
RESEAU DE PEYREJAL :	Sortie initiation et traversée.
GOUFFRE BERGER :	Equiperment de l'entrée à -1122 mètres (Echanges avec Tchèques et Slovaques).
GROTTE DE PEZENAS :	Visite classique.
GROTTE DE LA COURCALHERE :	Visite classique et initiations.
AVEN DES NUITS BLANCHES :	Initiations et visite classique.
RIVIERE DE POURPEVELLE :	Visite classique avec la Co-J FFS.
TROU DE GONVILLARD :	Visite de la rivière en crue en interclubs jeunes.
AVEN DE HURES :	Visite jusqu'à -300m.
AVEN DE DRIGAS :	Visite jusqu'à -330m avec la Commission Jeunes.
AVEN DE BANICOUS :	Progression classique et dés-équipement jusqu'à -344m.
BORNE AUX CASSOTS :	Visite de la rivière et du réseau sup., dépollution de sacs et tuyaux.
RIVIERE DU LISON :	Progression classique jusqu'à -100m et visite de la rivière.
AVEN DE LA GRAND COMBE :	Visite classique.
GROTTE DES CAVOTTES :	Visite classique en interclubs jeunes.
GOUFFRE DE VAUVOUGIER :	Progression jusqu'à -60m.
GOUFFRE DES ORDONS :	Visite classique.
PERTE -86 DU RIMOURIN :	Visite classique.
AVEN DE LA PEPETTE :	Progression classique.
PUITS DES BANS :	Visite.
SCIALET NICO :	Stage désobstruction artificier spéléo.
SCIALET DU BRUDOUR :	Stage désobstruction artificier spéléo.
BARRENC DE LA SERRE :	Progression Classique à l'occasion de l'AG FFS Narbonne.
GRANDE COMBE :	Visite pour le Congrès de Narbonne.
VERTICALE D'AUTRIDGE :	Nombreuses initiations au rappel.
CANYON DU CHASSEZAC :	Descente et visite.
CANYON DE LA HAUTE BORNE :	Visite classique à plusieurs reprises.
CANYON DU ROUJANEL :	Initiations d'enfants et d'adultes en sortie club.
VIA FERRATA DE THUEYTS :	Progression et initiations.
VIA FERRATA DE LA SARLAISE :	Progression.
VIA FERRATA BARRAGE DU SAUTET :	Progression.

LES ACTIONS DE BROCHAGE

GRAND DRAÏOUN : Brochage.
AVEN DU JEAN-NOUVEAU : Brochage (cf. article Spélunca n°100).
GOUFFRE DES MARSEILLAIS : Brochage.
CHORUM DU CHAUDRON : Brochage.

LES CAMPS DU R.E.S.S.A.C.

ECHANGES FRANCO-TCHÈQUES : Accueil et encadrement de 6 spéléologues tchèques et slovaques dans le Gouffre Berger (-1122m), la Rivière de Gournier, l'Aven de Noël, les réseaux d'Ornac...

LES EXPLORATIONS DU R.E.S.S.A.C.

LE RUNLADOU : Explorations, portages plongées pour Jean-Pierre Baudu et équipement en broches.
TROU SOUFFLEUR : Aide à l'équipement et au portage plongée pour Frédo Poggia jusqu'à -746 mètres.
RIVIERE DE MONTREAL : Désobstruction de la résurgence et mise en sécurité.
PICARD 4 : Participation de Thierry RIQUE à la désobstruction du laminoir du fond (Gouffre Picard 4). Camp d'été et hivernale.
BBS 60 : Portage plongée pour Frédéric Poggia.
ST MARCEL - N6 : Portage plongée pour Frédéric Poggia.
GROTTE AUX MILLES DIACLASES : Portage plongée pour Frédéric Poggia.

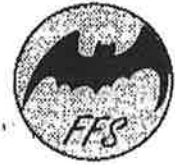
LES INVESTISSEMENTS DU R.E.S.S.A.C.

COMMISSION JEUNES FRANCE : Participation aux interclubs de la Co-J F.F.S. par 4 membres (Sébastien BUCAMP, Rémy HELCK, Sébastien KNEUSS, Thierry RIQUE).
Interclubs Jura, Doubs, Lozère.
SITE INTERNET : Mise à jour du site internet RESSAC & CDS 07 par Rémy HELCK.



SPELEO CLUB AUBENAS

Recherche et exploration du milieu souterrain
Fédération Française de Spéléologie



Le vendredi 2 décembre 2005

Objet : Procès Verbale de l'Assemblée Générale Ordinaire

L'assemblée générale du Club s'est déroulée le Vendredi 2 décembre 2005 à 19 H à Balazuc et en présence du Bureau, et les membres du Club.

- 1- Le Président ouvre l'Assemblée par l'exposé du bilan moral *Adopté à l'unanimité.*
- 2- Le Bilan Financier est exposé par le trésorier *Adopté à l'unanimité.*
- 3- Adhésion 2006
Les bulletins d'adhésions circulent auprès des membres pour la saison 2006.
Le Bureau précise que chaque adhérent nouveau ou ancien n'est réellement inscrit qu'après approbation et aval du Trésorier (règlement financier).
- 4- Relation avec la Réserve des Gorges de l'Ardèche
L'activité d'exploration du club sur ce territoire fera l'objet d'un compte rendu précis sur la zone du Parapluie et sera remis à la Réserve en début d'année 2006.
Une déclaration de prospection sera effectuée pour l'année 2006 afin « d'officialiser » nos activités et nos relations avec le gestionnaire et pour mieux cibler notre travail.

Le Président lève la séance vers 21H et convie les présents à un apéritif convivial.

Spéléo Club Aubenas

ARNAUD Judicaël – Les Blaches – 07120 CHAUZON
Association loi 1901, Agrée Jeunesse et Sport (07.91.006)
Affiliée à la Fédération Française de Spéléologie
APE : 926 C / SIRET : 444 873 269 00013



SPELEO CLUB AUBENAS

Recherche et exploration du milieu souterrain

En 2005, le Spéléo Club d'Aubenas comptait 28 membres actifs et tous fédérés, réparti de la sorte : 15% de femme et 15% ont moins de 22 ans

EXPLORATION

Comme à son habitude, l'activité du club s'est surtout axée sur l'exploration. Divers objectifs ont été réalisés durant la saison 2005 et ce sur différents massifs Ardéchois ou des départements limitrophes. L'essentiel de ces activités sont publiées dans les bulletins annuels du CDS TUBES.

GORGES DE L'ARDECHE

Prospections diverses sans grande découverte mais amorce d'un travail de synthèse sur ce secteur.

VERCORS

7 personnes ont participé au camp d'exploration organisé par le CDS 07 du 20 août au 4 septembre. Les travaux dans le Scialet Zyvite (-180) ont été poursuivis ainsi que le travail de fond sur ce secteur avec de nombreuses prospections. Le E51 est actuellement en cours d'exploration (-120m arrêt sur blocs avec courant d'air).

DEVOLUY

Poursuite des explorations entreprise en 2000 au Chourum des Fruits (200 mètres de nouvelles galeries découvertes) et au Chourum de la Faille (150 mètres).

PAPOUASIE NOUVELLE GUINEE

Participation de trois membres du SCAubenas à l'expédition nationale en Papouasie Nouvelle Guinée (PAPOU 2005). Voir compte rendu en annexe.

FORMATION

Ecole Départemental de Spéléologie

- 6 participations et encadrement des 5 week-ends organisé par le CDS 07.

Ecole Française de spéléologie

- Encadrement du stage découverte et perfectionnement organisé à Vallon du 25 au 30 avril 2005 pour le compte du CDS 07 (2 cadres).
- Encadrement de la Formation Moniteur (1cadre).

Spéléo Secours Français

- 3 participants et 3 cadres à la formation technique organisé par le SSF 07.
- 14 participants lors de l'exercice secours départemental.
- 1 participant au stage national Equipier Chef d'Equipe.
- 1 participant au stage de Conseiller Technique
- 2 personnes sont intervenues lors des secours réels de la Goule du Pont.
- 1 participant stage national Assistance Victime

PAPOU 2005

Expédition nationale de la FFS

Pays : Papouasie-Nouvelle-Guinée

Région : East New Britain/ Monts Nakanai

Organisation : Association Explos.

Participants : **Judicaël Arnaud**, Jacques Bast, Philippe Bence, Bertrand Blanchet, Sébastien Delmas, Marc Faverjon, Fabrice Fillols, Barnabé Fourgous, Tristan Godet, Olivier Guérard, Flo Guillot, Jean Héraud, Jean-Marc Honiat, Tudor Martin, Laurent Mestre, **Yoann Rocco**, Lionel Ruiz, Yannis Rung, **Raphi Sauzéat**, Marie Viaggi, Anne-Lise Widmer.

Dates : du 11 janvier au 14 mars 2005.

En 2000, une expédition de reconnaissance avait survolé en hélicoptère le plateau de la Bairaman situé en Nouvelle-Bretagne dans les Monts Nakanai et encore jamais explorée par des spéléos, repérant des objectifs, résurgences et pertes. Deux expéditions, en 2002 et en 2003 eurent lieu sur ces objectifs. L'expédition 2005 a défini ses objectifs en fonction des explorations précédemment menées.

Déroulement :

Dans la seconde quinzaine de janvier, tandis qu'une équipe s'occupait des courses et de l'emballage, une autre équipe préparait la DZ en forêt en prévision de l'héliportage du matériel. Deux autres groupes s'occupèrent des relations avec les villageois et les autorités locales, tandis que les premiers vols en paramoteurs eurent lieu.

Le matériel a été héliporté le 31 janvier, en même temps que la majorité de l'équipe achevait la montée à pied vers le camp. Deux spéléos restèrent une semaine de plus dans le village de Maïto pour réaliser les survols de la zone en paramoteurs, dans le but de repérer de nouvelles cavités.

Le camp, situé au bord du plateau, permettait d'explorer à la fois ce dernier dans un secteur mal connu et une reculée affluente du canyon de la Bairaman.

Rapidement un camp avancé situé dans la reculée fut monté et permit l'exploration des résurgences de cette zone, dont l'une d'elles a été atteinte grâce à une escalade de plus de 100 m et une autre sur plus de 5 Km pour +250m.

Sur le plateau, le gouffre 7.012 – exploré en partie en 2003- fut rééquipé, retopographié et son exploration s'acheva à -423 sur un siphon. Un autre gouffre, nommé Melchi Malu, donna accès au même collecteur en amont.

Les cavités repérées par paramoteurs furent toutes explorées.

En fin de camp, une cavité -nommée Dom Malu- fut découverte et explorée jusqu'à -270.

Après avoir démonté le camp à la fin du mois de février, quelques spéléos découvrirent sur indications des villageois et étudièrent une cavité contenant des vestiges archéologiques proche du bourg de Palmamal. Ces vestiges sont constitués de gravures rupestres et d'ossements humains.

Résultats :

Sur le plateau, les gouffres principaux explorés ont été :

Gouffre 7.012 : -423 m. Arrêt sur siphons.

Melchi Malu : -225 m. Arrêt sur siphons, l'aval correspondant très vraisemblablement à l'amont du 7.012.

Dom Malu : -270 m. Arrêt sur siphons et dans une autre branche, sur rien (petit puits, galerie de section réduite, pas de courant d'air, risques de mises en charge très importante).

1000 et une entrées : - 104 m. Arrêt sur siphon.

Dans la reculée, la résurgence de Lali comprend plus de 5 km de galeries topographiées pour +250m.

Au total plus d'une dizaine de km ont été topographiés.

La météo en février 2005 a été relativement sèche, notamment comparée à ce qu'elle avait été lors de l'expédition 2003.

Perspectives :

Au bout de trois expéditions sur ce plateau certains secteurs commencent à être mieux connus. Mais il subsiste des zones de grande superficie où nous n'avons pas mené d'exploration. Sur le secteur étudié cette année, la fin du camp n'a pas permis de descendre toutes les entrées repérées dans la zone des 1000 et une entrée.

Spéléo Club Aubenas

Association loi 1901, Agrée Jeunesse et Sport (07.91.006)

Affiliée à la Fédération Française de Spéléologie

APE : 926 C / SIRET : 444 873 269 00013

PROJETS 2006

- Poursuivre l'importante activité d'exploration.
Gorges de l'Ardèche / Vercors / Dévoluy.
- Poursuivre les actions entreprises avec le CDS 07 pour l'Ecole Départemental de Spéléologie; le Spéléo Secours, les publications...
- Un membre du club participera en février 2006 à l'expédition spéléologique national qui se déroulera à l'extrême sud du Chili.

SPELEO CLUB ST. MARCELLOIS
Membre de la Fédération Française de Spéléologie

COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2005

1 – GROTTES DE ST MARCEL

- 4 sorties découvertes
- sorties travail, désobstructions et autres
 - o 6 au réseau III
 - o 4 au réseau II
 - o 4 à la galerie des concrétions
- 4 traversées de St Marcel
- 4 sorties nettoyage et équipement pour les Enfants Lunes

Total : 26 sorties dans St Marcel

2 – DESOBSTRUCTIONS

Mazet – Plancher – Bouru – Alexandre – Escombettes – Concrétion

Total : 31 sorties

3 – GORGES DE L'ARDECHE

Prospection en rive gauche, découverte et redécouverte de plusieurs cavités

Total : 5 sorties

4 – ISERE

- Luires
- Gouffre Berger
- Traversée des Anciens

5 – GARD

- Trabuc
- Orgnac

6 – ARDECHE

- Dragonnière de Banne

7 - VAUCLUSE

- Trou du vent

8 - ACTION CIVIQUE

- - Nettoyage clocher de St Marcel

9 - EXERCICE SECOURS

- St-Marcel
- Drôme

10 - PAPOUASIE

Participation d'une personne à l'expédition en Papouasie

11 - TOPO

Reprise topo de la grotte d'argent

Compte-rendu d'activité – année 2005

Nombre de membres

12 membres, dont 11 fédérés à la fédération française de spéléologie. Affiliation en cours. 8mbres fédéré en 2006.

Activité sportive

Le club, malgré ses faibles effectifs et ses faibles moyens a eu une activité soutenue de sortie en « classiques » tout au long de l'année. Certaines de ces sorties ont été accomplies en collaboration avec d'autres clubs.

Quelques exemples :

Avec le club de Privas : goule de Sauvas, galerie de l'Ours à Rochas (Ardèche) ;

Avec le « Gaso » (Orgnac) : aven du Camélié (Gard) ;

Avec le « Pas suspendu » (Saint Montan) : Aven du Caladaire, aven Autrans (Vaucluse) ; Scialet du Tonnerre (Vercors).

CSGA seul : Goule de Sauvas, Dragonnière de Banne, Aven de Noël, aven d'Orgnac, Aven des neufs gorges, grotte du Chasserou (Ardèche), Aven de l'Agas, aven des Oublis, traversée Grégoire-Fées, aven des Pèbres (Gard)...

Activité de formation

Tous les membres ayant déjà une formation de base aux techniques de progression sur corde, toutes les actions de formation ont été menées lors des sorties en cavités classiques (perfectionnement des techniques de progression, initiation à l'équipement, connaissance du milieu) à l'exception d'une sortie à la grotte de la Chaire à Salavas destinée uniquement à pratiquer sur des ateliers fixes.

Activité d'exploration

Reprise d'exploration de la grotte de Maïaguar dans les Gorges de l'Ardèche.

Connue depuis la fin du XIX^e siècle elle avait été topographiée sur une centaine de mètres par E.A. Martel et son cousin. Dans les années 70, le spéléo-club de La Voulte avait tenté une désobstruction au niveau d'un siphon intermédiaire, sans succès. En 1992, une exploration conjointe du spéléo-club de Privas et celui de Lamotte – Chalencon (26) a conduit à la découverte d'environ 400 mètres de galeries nouvelles. La découverte est restée « en souffrance », la topographie n'ayant été réalisée que partiellement malgré plusieurs tentatives infructueuses pour la compléter : taux de gaz carbonique trop élevé, niveau d'eau trop élevé.

Début 2005, la première opération du CSGA, dont un membre faisait partie de l'équipe de 1992, a été de faire le point des recherches à faire dans la cavité, ainsi que la topographie complète des nouvelles galeries.

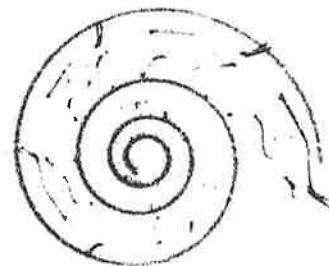
Au printemps, une plongée, sans succès, a été menée sur le siphon 2.

Nombreuses prospections dans les Gorges et région naturelle associée.



AIDES A LA FORMATION DES SPELEOLOGUES

Ces aides s'adressent aux spéléologues (ou clubs) à jour de leurs cotisations au Comité. Ces formations concernent les activités spéléologiques, descentes de canyon et plongées souterraines.



Comité

Départemental

Spéléologie

07 Ardèche



STAGE INITATEUR

Le CDS07 peut prendre en charge le 1/3 du coût de la formation dans le cadre d'une convention qui lie le bénéficiaire et le CDS07. Le bénéficiaire s'engage en contre partie à participer à l'encadrement de 4 journées de formation pour le compte du CDS07. Cette convention devra être effective avant le stage.

STAGE SPELEO SECOURS

Le CDS07 peut prendre en charge l'intégralité des coûts de formation après accord du CTDS, pour les stage organisé ou reconnu par le Spéléo Secours Français : Assistance Victime / Equipier Chef d'Equipe / Gestion / Conseiller Technique / Secours Plongée / Désobstruction.

STAGE DE FORMATION PERSONNELLE

Le CDS07 peut prendre en charge le ¼ du coût de la formation pour les stages découverte, perfectionnement, topographie, biospéléologie, balisage, scientifique... Ces stages doivent être organisé par la Fédération ou un organisme décentralisé. Cette aide se fera dans le cadre d'une convention qui lie le bénéficiaire et le CDS07. Cette convention devra être effective avant le stage.

Pour les stages organisés par le Comité, cette prise en charge prendra la forme d'une réduction d'un quart du coût de la formation.

BOURSE CDS07

Afin de soutenir la réalisation de projets d'explorations spéléologique dont l'intérêt et l'ampleur nécessitent une aide financière, le Comité Départemental de Spéléologie de l'Ardèche a mis en place une ligne budgétaire.

Le projet présenté doit être fédérateur et pour cela il doit rassembler au moins deux clubs ardéchois différents ou présenter un intérêt collectif. L'implication fédérale du club demandeur pourra également être prise en compte. La demande doit être effective avant la mise en œuvre du projet.

STATUTS



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE LARGENTIÈRE

Bureau des associations loi 1901
Affaire suivie par :
Madame Isabelle PIERRE
Tél. : 04.75.89.90.83.

**Récépissé de Déclaration de MODIFICATION
de l'Association n° 0071003176**

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
VU le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Sous-Préfet de Largentière

Donne récépissé à **M. Stéphane TOCINO, PRESIDENT**
demeurant

07150 ORGNAC-L'AVEN

d'une déclaration en date du **21 juillet 2005** faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s):

STATUTS
SIEGE

dans l'association dénommée

COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE DE L'ARDECHE

créée le **8 octobre 1965**

dont le siège social est situé **Quartier des Blaches**
07120 CHAUZON

décision prise lors de: **ASSEMBLEE GENERALE du 8 janvier 2005**

Largentière, le 21 juillet 2005

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire Général,


Jean-François TODESCHINI-DEIBER

Extrait de la loi du 1er juillet 1901 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Les modifications statutaires qui porteront sur un changement de titre, de but ou de siège social, devront en outre, faire l'objet d'une insertion au Journal Officiel dans le délai d'un mois au moyen d'un imprimé à retirer à la Préfecture.

Le défaut d'insertion au Journal Officiel entraîne la nullité des modifications. Indépendamment de cette nullité des modifications, il pourra être prononcé à la charge de ceux qui ont contrevenu aux dispositions qui précèdent, une amende dont le montant est prévu à l'article 8 de la loi du 1er juillet 1901.



STATUTS

TITRE I : BUT ET COMPOSITION

ARTICLE 1

L'association dite Comité Départemental de Spéléologie de l'Ardèche (ci-après dénommée CDS 07) créée le 27/03/1965 est un organisme déconcentré de la Fédération Française de Spéléologie (ci-après dénommée FFS). À ce titre, le CDS 07 est l'interlocuteur privilégié des collectivités locales et le représentant exclusif de la FFS auprès de ses membres au niveau départemental.

Sa durée est illimitée.

Le CDS 07 a pour but :

- la promotion de l'éthique fédérale définie par l'Assemblée Générale de la FFS,
- la coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la FFS dans le département de l'Ardèche,
- l'union de toute personne pratiquant ou étudiant la spéléologie et notamment l'exploration et la connaissance du milieu souterrain naturel ou artificiel et les disciplines connexes,
- la recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et des disciplines connexes, la protection et la défense du monde souterrain et de son environnement,
- l'apport de son concours et de celui de ses adhérents à des missions de prévention, de formation et de secours en milieu souterrain en lien avec les autorités compétentes,
- l'organisation, seul ou associé, de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou les disciplines connexes,
- la défense des intérêts de ses membres.

Le CDS 07 concourt à l'éducation physique et morale de la jeunesse.

Il veille au respect de la Charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français.

Le CDS 07 a son siège social Quartier des Blaches 07120 CHAUZON.

Le siège social peut-être transféré dans une autre commune de l'aire géographique de compétence du CDS 07 sur simple décision du Comité Directeur.

ARTICLE 2

Le CDS 07 est composé de tous les membres, personnes physiques ou morales, licenciés à la FFS dans le département de l'Ardèche conformément à l'article 2 des statuts de la FFS.

Est membre individuel toute personne physique domiciliée dans le département de l'Ardèche licenciée à la FFS et à jour de ses cotisations auprès du CDS 07.

Est membre de club toute personne physique licenciée à la FFS, et membre d'un club dont le siège social est situé dans le département de l'Ardèche à jour de ses cotisations auprès du CDS 07.

ARTICLE 3

L'affiliation au CDS 07 est liée à l'affiliation à la FFS conformément à l'article 3 des statuts de la FFS et au règlement d'une cotisation auprès du CDS 07 dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale.

ARTICLE 4

La qualité de membre du CDS 07 se perd avec celle de membre de la FFS conformément au dernier alinéa de l'article 2 des statuts de la FFS, et dans le cas où les conditions des alinéas 2 ou 3 de l'article 2 des présents statuts ne seraient plus remplies.

ARTICLE 5

Les sanctions disciplinaires applicables aux groupements sportifs affiliés au CDS 07, aux membres licenciés de ces groupements, et aux membres licenciés individuels du CDS 07 sont fixées par le règlement disciplinaire de la FFS, par le règlement disciplinaire particulier de lutte contre le dopage et par l'article 7 de ses statuts.

ARTICLE 6

Les moyens d'action du CDS 07 sont :

- la mise en place de toutes structures chargées de réaliser chaque type d'activités fédérales répondant aux buts fixés (commissions en relation avec les commissions nationales),
- les relations avec les administrations et collectivités départementales, avec les personnes physiques ou morales ayant un rapport avec les objectifs poursuivis,
- l'organisation de congrès ou autres manifestations départementales pour promouvoir la spéléologie dans le cadre de l'éthique fédérale définie par l'Assemblée Générale de la FFS,
- la mise en oeuvre d'actions de formation (stages), etc.

TITRE II: L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 7

L'assemblée générale (ci-après dénommée AG) départementale se compose de représentants élus pour 4 ans par les groupements sportifs et l'association départementale des individuels. Ces représentants doivent être licenciés à la FFS.

Ils disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans le groupement sportif selon le barème suivant :

- De 1 licence	à	5 licences	=	1 représentant
- De 5 licences + 1	à	10 licences	=	2 représentants
- De 10 licences + 1	à	15 licences	=	3 représentants, etc.

Sont éligibles comme représentants à l'AG départementale tous les membres majeurs, licenciés depuis au moins an.

Peuvent assister à l'AG, avec voix consultative, tous les licenciés du département conformément à l'article 2 des présents statuts.

ARTICLE 8

L'AG est convoquée par le Président du CDS

Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le Comité Directeur ou par le tiers des membres de l'AG représentant le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le Comité Directeur, sauf lorsque ce sont les membres de l'AG qui ont demandé la convocation.

L'AG définit, oriente et contrôle la politique du CDS 07, dans le respect de l'éthique et de la politique générale de la FFS. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière du CDS 07. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget.

Elle désigne ses représentants à l'AG régionale conformément au règlement intérieur du Comité Spéléologique Régional Rhône-Alpes, ci-après dénommé CSR RA.

Les votes de l'AG portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

ARTICLE 9

L'AG est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations des biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de 9 ans. Elle décide seule des emprunts.

Les procès-verbaux de l'AG et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux groupements sportifs de l'aire géographique de compétence, au CSR Rhône-Alpes et à la FFS.

TITRE III: ADMINISTRATION

SECTION 1 - Le Comité Directeur

ARTICLE 10

Le CDS 07 est administré par un Comité Directeur de 13 membres qui exercent l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'AG ou à un autre organe de la FFS. Le Comité Directeur suit l'exécution du budget.

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret par l'AG pour une durée de 4 ans dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ils sont rééligibles.

Le mandat du Comité Directeur expire au cours de l'année des derniers jeux olympiques d'été. Les postes vacants au Comité Directeur avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors de l'AG suivante.

Ne peuvent être élus au Comité Directeur :

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif,
- les personnes licenciées depuis moins de deux ans à la FFS.

Le Comité Directeur est élu au scrutin uninominal à deux tours.

Sont élus au premier tour de scrutin les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dans la limite des postes à pourvoir et sous réserve de respecter les quotas des représentants statutaires. En cas contraire, il sera procédé au déclassement du ou des candidats élus les moins bien classés au profit des candidats les mieux placés des catégories insuffisamment représentées.

Au second tour de scrutin, sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix dans la limite des postes restant à pourvoir et sous réserve d'avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, de respecter le quota des représentants statutaires et la répartition hommes/femmes. En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

Le Comité Directeur doit comprendre au moins un médecin licencié.

Les sièges sont répartis entre hommes et femmes proportionnellement aux licenciés éligibles de chacun des deux sexes avec un minimum de 10 % pour l'un des deux sexes.

ARTICLE 11

L'AG peut mettre fin au mandat du Comité Directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

- l'AG doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix,
- les deux tiers des membres de l'AG doivent être présents ou représentés,
- la révocation du Comité Directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs

ARTICLE 12

Le Comité Directeur se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par le Président du CDS 07. La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart des membres. Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

SECTION II - Le Président et le Bureau

ARTICLE 13

Dès l'élection du Comité Directeur, l'AG élit le Président du CDS 07.

Le Président est choisi parmi les membres du Comité Directeur, sur proposition de celui-ci.

Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

Le mandat du Président prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 14

Après l'élection du Président par l'AG, le Comité Directeur élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau dont la composition est fixée par le règlement intérieur et qui comprend au moins un Président adjoint, un Secrétaire Général et un Trésorier.

Le mandat du Bureau prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 15

Le Président du CDS 07 préside les AG, le Comité Directeur et le Bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente le CDS 07 dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux, notamment pour la défense et la protection du milieu souterrain et de son environnement, pour ester en justice et décider des moyens de recours nécessaires.

- avertissement écrit attirant l'attention du salarié,
- blâme ou rappel à l'ordre,
- mise à pied (suspension du contrat sans rémunération) dans la limite d'un maximum de trois jours,
- rupture de conventions,
- rupture du contrat de travail.

ARTICLE 16 – Droit de défense

Toute sanction sera notifiée par écrit au salarié.

En outre, toute sanction, sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence, immédiate ou non, sur la présence dans l'entreprise, la fonction, la carrière ou la rémunération du salarié, sera entourée des garanties de procédures prévues par les articles L.122-41, R.122-18, R.122-19 du Code du Travail.

TITRE III - ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INDIVIDUELS

ARTICLE 17

Il existe au sein du CDS 07 une association de fait regroupant les individuels, et dénommée Association Départementale des Individuels de l'Ardèche (ADI 07).

Cette association leur permet d'être représentés aux AG du département, dans les mêmes conditions que n'importe quels autres licenciés de groupements sportifs.

ARTICLE 18

Les élections des représentants de l'ADI 07 à l'AG départementale sont organisées tous les 4 ans, par le CDS 07.

Le nombre de ses représentants est calculé selon le barème suivant :

- de 1 à 5 individuels dans le département = 1 représentant
- de 6 à 10 individuels dans le département = 2 représentants
- de 11 à 15 individuels dans le département = 3 représentants, etc..

Le vote a lieu par correspondance, chaque individuel à jour de ses cotisations auprès du CDS 07 disposant d'une voix.

Les candidats les mieux placés sont déclarés élus, dans la limite des postes à pourvoir.

ARTICLE 19

Le présent règlement annule et remplace le précédent et toute disposition prise antérieurement par le Comité Directeur concernant le fonctionnement du CDS 07

REGLEMENT INTERIEUR



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

TITRE I - COMPOSITION

ARTICLE 1

Tout membre du CDS 07 s'engage à respecter la déontologie spéléologique telle qu'elle peut-être définie par l'Assemblée Générale (ci-après dénommée AG) de la FFS.

ARTICLE 2

Le CDS 07 se compose :

- de membres actifs,
- de membres d'honneur,
- tels qu'ils sont définis à l'article 2 du Règlement Intérieur de la FFS.

TITRE II - ADMINISTRATION

SECTION I - L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 3

Le nombre de représentants élus des clubs à l'AG du CDS 07 est calculé selon le barème prévu à l'article 7 des statuts.

Le nombre de licenciés pris en compte pour le calcul est celui inscrit au 31 décembre de l'année précédente sur le listing de la FFS.

ARTICLE 4 - Convocation à l'Assemblée Générale

L'AG a lieu chaque année à une date fixée par le Comité Directeur.

La convocation à l'AG doit être portée à la connaissance de toutes personnes ayant droit de vote par l'intermédiaire des clubs, ceci au moins un mois à l'avance.

Cette convocation précise l'ordre du jour.

ARTICLE 5 - Fonctionnement de l'Assemblée Générale

Les décisions sont prises à la majorité simple, sauf en ce qui concerne les modifications de statuts. Il n'y a pas de vote par correspondance.

Lors des AG, chaque délégué représentant de groupements sportifs ne peut avoir plus de deux procurations.

ARTICLE 6 - Vérificateurs aux comptes

L'AG élit chaque année deux vérificateurs aux comptes pour l'exercice en cours.

SECTION II - LE COMITÉ DIRECTEUR

ARTICLE 7 - Composition du Comité Directeur

Le Comité Directeur est composé de 9 membres minimum.

La composition du Comité Directeur doit refléter la répartition des licenciés éligibles entre les hommes et les femmes.

L'appel de candidatures a lieu au moins un mois avant la date de l'AG. Les dates d'appel et de clôture de dépôt de candidatures devront être séparées par un délai d'au moins trente jours.

Les candidatures doivent être expédiées au siège du CDS 07 au plus tard le jour de la clôture à minuit.

ARTICLE 8 - Rôle du Comité Directeur

Le Comité Directeur administre le CDS 07 selon la politique définie par l'AG, et dans le respect de l'éthique et de la déontologie de la FFS.

Les réunions du Comité Directeur sont présidées par le Président ou, en son absence, par le Président adjoint.

ARTICLE 9 - Fonctionnement du Comité Directeur

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Si celle-ci n'est pas atteinte, les décisions sont prises à la majorité simple après une nouvelle discussion. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du Comité Directeur absent sans motif grave à deux séances consécutives peut-être radié de son poste.

ARTICLE 10 - Sanctions disciplinaires

Elles sont définies par l'article 7 des statuts de la FFS par le règlement disciplinaire et le règlement disciplinaire particulier de lutte contre le dopage.

Les conditions de demande d'une sanction à l'encontre d'un licencié ou d'un groupement sportif sont définies à l'article 12 du règlement intérieur de la FFS.

ARTICLE 11

L'interruption prématurée du mandat du Comité Directeur par l'AG entraîne le recours à de nouvelles élections dans un délai de trois mois maximum après le dépôt de la motion.

SECTION III - LE BUREAU

ARTICLE 12 - Composition du Bureau

Le Bureau est composé d'un président, un président adjoint, un secrétaire, un trésorier. Les membres du Bureau, excepté le Président, sont élus par le Comité Directeur en son sein, poste par poste, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour; et, à la majorité simple au deuxième tour.

SECTION IV – Les salariés, les stagiaires, les travailleurs mis à dispositions

ARTICLE 13

Les salariés et les participants sont tenus de se conformer à toutes les prescriptions qui découlent de ces règlements, annexes, adjonctions, notes de service, etc...

Les stagiaires, les travailleurs mis à disposition de l'association et les salariés des entreprises extérieures intervenant dans les locaux dépendant de l'association, doivent respecter les mesures d'hygiène et de sécurité en vigueur dans celle-ci.

Ils relèvent normalement de l'autorité de leurs supérieurs hiérarchiques directs, sauf en cas d'urgence et de nécessité, où ils relèvent de tout autre supérieur hiérarchique.

ARTICLE 14

Les intervenants sont tenus de conserver en bon état ce qui leur a été confié (matériels, ouvrages, documents...) par l'établissement pour l'accomplissement de leur travail, sans pouvoir en faire un autre usage. Ils ne peuvent rien emporter hors de l'établissement, sauf autorisation.

En cas de détérioration volontaire de matériel par les participants, les frais encourus seront facturés aux dits participants. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vols ou de pertes.

ARTICLE 15 – Sanctions éventuelles

Tout agissement fautif d'un salarié ou participant (dont tout acte de nature à porter atteinte à la sécurité ou à troubler le bon fonctionnement de l'établissement et, spécialement, toute infraction au présent règlement et à ses annexes et aux notes de service de l'entreprise) peut faire l'objet d'une sanction, pouvant éventuellement affecter, immédiatement ou non, sa présence dans l'établissement, sa fonction, sa carrière ou sa rémunération.

Selon la nature et les circonstances de l'agissement ou de l'acte, des dispositions légales et réglementaires en vigueur, la Direction devra appliquée au salarié ou au participant, selon les données du cas particulier, une des sanctions ou mesures suivantes :

ARTICLE 16

En cas de vacance du poste de Président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par le Président adjoint. En cas d'impossibilité ou de refus de ce dernier, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par un membre du Bureau élu au scrutin secret par le Comité Directeur, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs des membres présents et représentés.

Dès sa première réunion suivant la vacance, et après avoir, le cas échéant, complété le Comité Directeur, l'AG élit un nouveau Président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

SECTION III - Autres organes du CDS 07

ARTICLE 17

Le Comité Directeur peut instituer toutes les Commissions dont la création lui paraît nécessaire. Elles doivent l'être conformément aux statuts et au règlement intérieur de la FFS et la nomination de leur responsable doit répondre aux règles définies par le règlement intérieur des Commissions nationales fédérales.

TITRE IV: DOTATION ET RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE 19

Les ressources annuelles du CDS... comprennent :

- les produits des licences et des manifestations,
- les cotisations et souscriptions de ses membres,
- les subventions de l'État, de l'Europe, des collectivités territoriales et des établissements publics,
- les ressources créées à titre exceptionnel s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente,
- le produit des rétributions perçues pour services rendus.

ARTICLE 20

La comptabilité du CDS 07 est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur. Cette comptabilité fait apparaître annuellement un compte d'exploitation et le résultat de l'exercice.

ARTICLE 21

Les statuts peuvent être modifiés par l'AG, dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du Comité Directeur ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'AG, représentant le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification, est adressée aux groupements sportifs affiliés un mois au moins avant la date fixée pour la réunion de l'AG.

L'AG ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents.

Si le quorum n'est pas atteint, l'AG est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'AG quinze jours au moins avant la date fixée pour la nouvelle réunion. L'AG statue alors sans condition de quorum.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

ARTICLE 22

Toute modification des statuts et du règlement intérieur du CDS 07 dès son adoption, doit être transmise au siège de la FFS. Ces modifications ne sont applicables qu'après approbation par le Comité Directeur de la FFS.

ARTICLE 23

L'AG ne peut prononcer la dissolution du CDS 07 que si elle est convoquée à cet effet. Le Comité Directeur doit auparavant en avoir avisé l'AG de FFS. Elle se prononce dans les conditions prévues par les 3ème et 4ème alinéas de l'article 20 ci-dessus.

ARTICLE 24

En cas de dissolution, l'AG désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du CDS 07.

ARTICLE 25

Les délibérations de l'AG concernant la modification des statuts, la dissolution du CDS 07 et la liquidation des biens sont adressées sans délai au Président de la FFS.

TITRE V: SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

ARTICLE 26

Le Président du CDS 07, ou son délégué, fait connaître dans les trois mois à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où il a son siège social tous les changements intervenus dans la direction du CDS 07.

Il les communique également au siège de la FFS.

ARTICLE 27

Le règlement intérieur est préparé par le Comité Directeur et adopté par l'AG.

ARTICLE 28

Les présents statuts ont été adoptés le 8/01/2005 par l'AG du CDS 07, après avis favorable de la Commission statuts et règlements fédéraux de la FFS, qui a reçu pouvoir à cet effet. Ils abrogent et remplacent ceux en vigueur jusqu'à cette date.

Adopté par l'AG du CDS 07 le 8 janvier 2005.

ANNUAIRE CDS 07 2006

COMITE DIRECTEUR

<u>Bureau</u>			
<u>Président</u>	TOCINO Stéphane	Place Robert de Joly 07150 Orgnac	04 75 38 62 30 steph.tocino@wanadoo.fr
<u>Vice Président</u>			
<u>Trésorier</u>	GOUDIAN Claire	La Planchette 07400 Alba	04 75 52 46 03 jacgoudian@aol.com
<u>Secrétaire</u>	MASSE Michel	Le Mas 07000 St-Julien en St-Alban	04 75 65 73 23 mikmasse@club-internet.fr
<u>Comité Directeur</u>			
	GUILLAUME Grégory	Le Vieux Village 07150 Vallon	06 11 45 07 73
	JOURET Jérôme	Le petit Tournon 07170 Villeneuve	04 75 94 71 63
	JARRY Benoît	La Blachette 07600 Vais	06 14 58 55 87
	MARCHAND Thierry	La Rande 07200 St-Sernin	04 75 93 01 64
	POLIOL Guillaume	HLM Mas de Bouille, B1 07150 Vallon	06 84 81 35 53
	SAUZEAT Raphaël	Chastaldin 07200 St-Sernin	06 82 46 81 98
	THOMINE Cédric	La Bastide 07120 Pradons	06 86 48 97 59
	VERMOREL Guillaume	Chemin de ferrière 07200 St Etienne de Fontbellon	06 64 44 10 60

COMMISSIONS

<u>Jeunes</u>			
<u>Environnement</u>	TOCINO Stéphane	Place Robert de Joly 07150 Orgnac	04 75 38 62 30
<u>SSF</u>	CROZIER Robert	Quartier St-Anne 07700 St-Remèze	04 75 04 35 28
<u>Permanent / Publication</u>	ARNAUD Judicaël	Les Blaches 07120 Chauzon	04 75 39 72 71
<u>EFS</u>	GUILLAUME Grégory	Le Vieux Village 07150 Vallon	06 11 45 07 73
			steph.tocino@wanadoo.fr
			bob.speleo@yahoo.fr
			judi.arnaud@inforoutes-ardeche.fr

CLUBS

A.R.S.PA.N.	LITJENS Hans	Mairie 07700 Bidon	arspan@wanadoo.fr
A.S.Privadoise	DURAND Gérard	Chemin de Chantebise 07400 Rochemaure	durand.gerard@free.fr
C.A.S.C.	ROCHEIL Sébastien	Le petit tribon 07220 St MONTAN	garage.Rocheil@wanadoo.fr
C.S.Joyeuse	DEVES Nicolas	La Chabrière 07110 Laurac	nicolas.deves@free.fr
G.A.S.Orgnac	TOCINO Stéphane	Place Robert de Joly 07150 Orgnac	steph.tocino@wanadoo.fr
G.S.Bidon	VERMOREL Guillaume	Chemin de ferriere 07200 St Etienne de Fontbellon	gsbidon@yahoo.fr
G.S.Vans	RANCHIN Stéphane	Le Germagnon 07140 Chambonas	stephane_ranchin@yahoo.fr
R.E.S.S.A.C.	KANAPPA Jean	Quartier de l'Eglise 07120 Grospierres	jean.kanapa@club-internet.fr
S.C.Aubenas	JARRY Benoît	La Blachette 07600 Vals	thierry.marchand34@wanadoo.fr
S.C.St-Marcellois	Spinnler Gérard	Chemin de la Glacière 07700 Bourg St-Andéol	bernard.dupre@oreka.com
G.S.G.A – VALLON	LEGRAND Nicolas	6 Boulevard Peschaire Alizon 07150 Vallon pont d'Arc	06 81 59 60 01